

**VILLE DE MARSEILLE**  
**MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>**  
**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**Procès-verbal in extenso de la Séance du 25 juin 2014**  
**BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE**

La Séance est ouverte à 18 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7<sup>e</sup> Secteur de Marseille.

**Monsieur RAVIER.-** Mesdames, Messieurs, il est 18 h 03, et comme le Conseil risque de s'éterniser un peu et que tout le monde sera pressé de regagner son domicile pour aller voir le match, pour certains voire pour certaines, je remercie d'ores et déjà les présidents et les présidentes de CIQ, et les citoyens qui nous font l'honneur d'assister à ce Conseil.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.**

**Monsieur RAVIER.-** Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous demanderai un instant de recueillement à la mémoire de M. Antoine PORTERO, qui nous a malheureusement quittés le 26 mai dernier, à la suite d'une longue maladie. M. PORTERO, ancien Adjoint aux Sports dans cette Mairie de Secteur, je ne rappellerai pas quels ont été ses engagements au service de la collectivité et des jeunes en général, du sport. C'est mon humble avis, je crois qu'Antoine PORTERO n'avait qu'un seul parti, c'était celui du sport. C'est pour cela qu'avec lui, il n'y avait jamais de coups bas, jamais de coup par derrière, toujours franc du collier, avec pour seule ambition de servir le sport, tous les sports, comme il a pu le faire tout au long de sa mandature. Et nous lui avons rendu hommage, samedi, à l'occasion de la 5<sup>e</sup> édition du Challenge Boxing, ici même dans cette Mairie de Secteur, qui chaque année remporte un succès plus grand encore. Donc je tenais à ce que nous rendions hommage à M. Antoine PORTERO, malheureusement trop tôt disparu.

*(Une minute de silence est observée)*

**Monsieur RAVIER.-** Je vous remercie.

**Approbation des comptes rendus in extenso des séances des 11 et 23 avril 2014**

**Monsieur RAVIER.-** Avez-vous des remarques particulières sur les procès-verbaux de la séance précédente et de la première séance, sur laquelle il est inutile de revenir, ce Conseil est encore dans toutes les mémoires. Le second fut moins agité, plus studieux.

*(Aucune remarque)*

**LES COMPTES RENDUS IN EXTENSO DES SEANCES DES 11 ET 23 AVRIL 2014 SONT APPROUVES A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-14 7S - Représentation du Conseil d'Arrondissements des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements aux conseils d'écoles maternelles et élémentaires du 7<sup>e</sup> Secteur de MARSEILLE.**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir ! Ce rapport n°14-14 7S concerne la désignation des représentants du Conseil d'Arrondissements aux conseils des écoles maternelles et élémentaires du 7<sup>e</sup> secteur. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

**Madame PONCET-RAMADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport désigne les représentants aux conseils d'école, je voudrais y apporter une critique. L'ensemble des Conseillers ne sont pas concernés, or habituellement les Conseillers sont nommés à la proportionnelle de l'importance de leur groupe, mais chacun à un conseil d'école, d'autant plus que c'est extrêmement pratique, parce que le but... j'ai un peu regardé, certains Conseillers sont aux conseils de quatre ou cinq écoles, ce qui est totalement impossible dans la mesure où la plupart des conseils d'école ont souvent lieu le même jour. Samedi, je me suis rendue au conseil d'école des Floralties, du reste vous en avez été informé par le compte rendu, le Directeur n'avait pas encore reçu les nominations des nouveaux délégués aux conseils d'école, j'ai donc envoyé le compte rendu de la réunion de samedi à 10 h le matin. Et je me rends compte combien il faut aller aux conseils d'école. Or on ne peut pas aller à la même

heure à deux conseils ; personne n'ayant le don d'ubiquité, il est difficile de. Donc on se condamne irrémédiablement à des absences lourdes lors des conseils d'école. C'est donc dans l'intérêt des écoles, des directeurs et de la Mairie d'Arrondissements, qui grâce à nous peut être immédiatement informée quand il y a un problème dans une école. Et je regrette que la Mairie se prive de cet outil. Je vous remercie.

**Monsieur JOHSUA.-** De mon point de vue, Monsieur le Maire, cette délibération est la plus importante de notre soirée. Je voudrais vous faire part des commentaires un peu affligés sur la proposition que vous faites. D'abord, je constate que M. GAUDIN a pris la précaution de faire en sorte de répartir ces responsabilités de désignation dans les conseils d'établissement à la proportionnelle, ce que vous ne faites pas. Alors, par rapport à vos déclarations démocratiques, je considère que, là, il y a un premier accroc sérieux. Mais passons sur cette question, cela ne changera pas fondamentalement les choses, je vais en venir plus au fond.

Dans la délibération qui nous est proposée, il est indiqué que les personnes qui seront dans ces établissements vont travailler avec les personnes présentes sur la base de la ligne politique que vous avez développée. Là-dessus, pas de commentaire, c'est normal, cela ne peut pas être une autre puisque c'est la vôtre. Mais quelle est votre position politique exactement, Monsieur le Maire ? Là, concernant la culture et l'éducation, j'ai quelques soucis.

Entre les deux tours, je me rappelle d'un tract que vous avez distribué en vue de vous faire élire, dans lequel vous nous mettiez en garde contre le sectarisme et vous indiquiez : "Attention, moi, M. RAVIER, je ne suis pas sectaire" contrairement évidemment à tous vos autres concurrents. Sauf que concernant l'éducation, très proche de la question de la culture, vous avez depuis pris la décision d'embaucher Mme DESPORTES. Et Mme DESPORTES a une caractéristique particulière concernant la culture, sur laquelle, M. RAVIER, vous ne vous êtes pas exprimé et sur laquelle j'aimerais avoir votre opinion.

Elle vient de Marignane, où la première la plus importante, je crois que c'est la première, je ne sais pas si c'est la première, je ne connais pas assez, mais la plus importante des décisions qu'elle ait prises, c'est de faire en sorte d'installer des censures dans les bibliothèques : censure de tout ce qui ressemble à la Gauche, censure de tout ce qui ressemble à la laïcité, censure à tout ce qui ressemble (au port) de l'homme et des femmes. Et de faire en sorte d'avoir le privilège donné aux publications d'extrême droite et même aux publications fascistes ! C'est celle que vous avez choisie désormais. Je ne sais si elle a changé, je ne vous fais pas a priori de procès d'intention, j'en fais déjà beaucoup. Là, je ne voudrais pas le faire trop vite...

**Monsieur RAVIER.-** ...C'est bien de le reconnaître !

**Monsieur JOHSUA.-** Bien entendu, M. RAVIER ! Mais là je ne voulais pas le faire trop vite parce que je voudrais avoir son opinion, elle n'est pas encore là, et la vôtre. Y a-t-il une critique sur ce qui a été fait à ce moment-là ? Et s'il n'y en a pas, est-ce que nous ne courons pas un risque énorme en déléguant vos délégués dans tous les établissements scolaires qui défendront la même chose, c'est-à-dire la censure ! Or, l'école dans ce pays, ne vous en déplaît M. RAVIER, comme aux autres élus du Front National, n'appartient à personne d'autre qu'à la République et dépend des valeurs de la République ! L'enseignement, l'éducation, la transmission des connaissances et aussi celle des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. Est-ce que nous aurons droit à la censure ? Et est-ce que nous aurons droit au fait de privilégier les positions de votre parti... ?

**Monsieur RAVIER.-** ...Vous vous exprimez beaucoup pour quelqu'un qui est censuré !

**Monsieur JOHSUA.-** Si vous permettez, M. RAVIER, j'ai presque terminé, laissez-moi terminer ! C'est donc la deuxième question que je vous pose. La troisième, c'est une proclamation de notre groupe : tous ceux qui dans les conseils d'établissement auront à souffrir des points de vue partisans que vous développez, comme Mme DESPORTES, sont assurés de notre soutien, de notre solidarité ! Rien dans la République ne fait en sorte qu'ils soient obligés de passer sous vos fourches caudines !

*(Applaudissements dans les rangs du Groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche)*

**Monsieur RAVIER.-** Je demanderai au public de ne pas manifester ni désapprobation ni soutien. Nous sommes ici en Conseil d'Arrondissements, dans une salle républicaine, à l'occasion d'une réunion républicaine, nous ne sommes pas ici pour manifester quand on est dans le public le soutien à untel ou à untel. Si cela devait se reproduire, je ferais évacuer la salle, c'est la première et la dernière fois que je le dis !

Pour répondre aux questions dans l'ordre des intervenants, Mme PONCET-RAMADE, vous vous étonnez de ne pas avoir été retenue, vous, les élus de votre groupe ou les élus des autres groupes qui constituent les élus cette Mairie. Or, je constate que dans la Mairie du 8<sup>e</sup> secteur, c'est la même chose. Et vous vous souvenez que j'étais déjà Conseiller d'Arrondissements dans cette Mairie au cours de la dernière mandature et j'ai gardé quelques archives et j'ai constaté que la représentation par des Conseillers dans les écoles était entièrement octroyée à la majorité des vôtres, Mme VALADEAU revenant à quatre reprises.

*(Réflexion de Mme PONCET-RAMADE, sans micro)*

**Monsieur RAVIER.-** A l'époque, je représentais quand même entre 10 et 12 % des voix et personne n'avait souhaité, n'avait jugé démocratique de m'accorder une quelconque représentation. Et encore une fois, et j'ai la liste sous les yeux, je ne vois aucun élu ni du Front National ni même de l'UMP, mais seulement des élus démocratiques du Parti Socialiste et du Front de Gauche. Mme VALADEAU, par exemple, était dans quatre écoles et cela ne gênait pas beaucoup les donneurs de leçon de démocratie de l'époque ! Alors, je ne suis pas plus royaliste que le roi, j'ai un petit peu observé et j'adopte la même attitude qui est celle adoptée dans les autres secteurs encore aujourd'hui ! Et je vois qu'à l'époque, M. MARI, vous aviez émis la critique par voie de tweet, vous communiquez avec les outils de votre temps, vous vous êtes même ému d'être absent de cette représentation, je constate que pendant six ans vous n'avez pas jugé utile, alors que vous faisiez partie de la majorité, de siéger dans une quelconque école, je ne vous vois nulle part ! Ceci, pour la forme, c'est pour l'information. Vous réclamez aujourd'hui ce que vous n'avez pas souhaité occuper il y a six ans.

**Monsieur MARI.-** Je sié debate dans des conseils d'administration de collège...

**Monsieur RAVIER.-** ...On ne parle pas des collègues. Encore une fois, j'ai appliqué les méthodes, les décisions que vous avez appliquées et que vous appliquez encore !

Quant à M. JOHSUA, Mme DESPORTES, qui était Directrice générale des Services ou Directeur de Cabinet, je ne sais plus, en 1995 à Marignane, a mis en application des décisions prises par le Maire de l'époque. Elles ont été attaquées par des adversaires politiques, mais elle n'a fait que rééquilibrer en réalité les publications accessibles au public et aux habitants de la ville de Marignane puisque les écrits périodiques de la Droite Nationale, que vous qualifiez, vous, d'extrême droite, de fascisante, j'en passe et des plus rocambolesques, ne figuraient pas sur les rayons ou les rayonnages, et les publications proches, il est vrai, du Front National, une ville où les électeurs majoritaires avaient donc porté le Front National au pouvoir local, il était donc tout à fait légitime de rééquilibrer et de permettre aux périodiques proches de ce mouvement de pouvoir être soumis à la lecture en même temps que certains autres. Il n'y a pas eu d'épuration, il n'y a pas eu de censure...

**Plusieurs réflexions d'élus de l'opposition de Gauche :** "Et La Marseillaise ? Et Libération ? Et L'Evénement du Jeudi ?"

**Monsieur RAVIER.-** Mais il y a d'autres périodiques ou quotidiens de Gauche. On n'est quand même pas obligé de choisir La Marseillaise, qui comme chacun le sait est un quotidien indépendant, pour prouver de sa bonne foi démocratique. Il y avait des périodiques ou des quotidiens de Gauche, la pluralité a été enfin respectée en réalité à Marignane.

Et c'est quand même curieux, il y a autre chose à faire, de savoir si dans les bibliothèques, les vidéothèques, les ludothèques des Mairies dirigées par le Parti Communiste ou le Front de Gauche on trouve ne serait-ce que le Figaro, qui n'est pourtant pas une publication du Front National, ou des quotidiens que vous jugez, vous, d'ores et déjà fascistes et que vous excluez à tour de bras ! On peut faire un petit tour à Gardanne, si vous voulez, ou à Martigues pour voir s'il reste encore une véritable pluralité. Donc, ne me faites pas un procès !

Marie-Dominique DESPORTES a ensuite travaillé très longtemps à la Ville de Marseille, elle y travaille encore, elle est encore dans les Services, et c'est une personne de très grande qualité, d'un très grand professionnalisme, et qui saura succéder à M. BRIGNONE, à qui je rends hommage quand même, que je remercie au nom de la Mairie de Secteur et des 150 000 habitants, pour le travail qu'il a fourni au service des habitants des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. Il a souhaité nous quitter, c'est son droit, mais je le remercie pour son professionnalisme et pour avoir continué à travailler non pas avec le Front National ou avec Stéphane RAVIER, mais au service de l'ensemble des administrés de ce secteur. Et nous lui souhaitons bonne chance et une bonne continuation dans sa carrière au sein de l'administration de la Ville de Marseille ou autre. Donc, merci à lui !

Vous avez manifesté ce matin, M. JOHSUA, avec quelques-uns de vos amis, et de façon très démocratique vous avez occupé une partie, une toute petite partie du parc de notre Mairie, vous avez fait savoir par voie de presse que vous alliez, avec le collectif anti Front National, occuper une partie de ce parc. Vraiment, je ne comprends pas ! A ce moment-là, il aurait fallu que vous manifestiez sous les fenêtres de notre fédération, car ici, c'est une Mairie, nous travaillons pour l'ensemble des administrés, nous ne travaillons pas pour les adhérents du Front National ! Donc si vous vouliez manifester contre le Front National, il fallait aller rue d'Arménie, où les trottoirs sont assez larges pour accueillir la petite trentaine de personnes que vous avez réunies ce matin à la Mairie, là, sous les arbres. Manifestement, vous êtes comme les Gremlins, vous craignez l'eau ! Mais cela aurait évité que nous contactions au dernier moment la Police, parce que vous n'avez pas observé les règles élémentaires de démocratie en avertissant...

**Monsieur MARI.-** ...Une conférence de presse !

**Monsieur RAVIER.-** S'il vous plaît, M. MARI. Où vous vouliez pénétrer dans les locaux avec des banderoles et des drapeaux ! Vous prenez cette Mairie pour un lieu d'expression politique, mais il y a un temps pour tout ! Donc je crois que les leçons de démocratie et de respect de la République, M. JOHSUA et M. MARI, puisque vous avez fait partie de ce corpuscule...

**Monsieur MARI.-** ...Une conférence de presse : ce n'était pas la peine de prendre des photos de votre balcon !

**Monsieur RAVIER.-** C'est vrai que j'ai vu la vôtre sur tweeter ! Mais on va arrêter là. C'est vrai qu'il ne manquait plus que Mme ANDRIEUX et M. GUERINI, mais il est vrai qu'ils sont retenus pour d'autres raisons que des raisons de travail au service des administrés, à ce tableau édifiant ce matin.

Le petit incident est clos. Nous allons enfin passer au vote. Je mets donc ce rapport n°1 de la soirée, sachant qu'il y en a plus de soixante, aux voix !

**LE RAPPORT N° 14-14 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche, abstention du groupe "En avant Marseille".)*

**RAPPORT N° 14-26327-DASS – 14-15 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations d'intérêt social – 1<sup>ère</sup> répartition 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)**

**Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.-** Monsieur le Maire, ce rapport n°14-15 7S a pour objet le versement par la Ville de Marseille de la première répartition 2014 des subventions à des associations d'intérêt social. Sur un montant global de 18 900 euros, il est proposé d'attribuer une subvention de 700 euros à l'association Colinéo, pour son programme "Echange et Partage au Jardin". Monsieur le Maire, je vous demande de soumettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. BESNAÏNOU. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26327-DASS 14-15 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur RAVIER.-** Nous remercions évidemment Mme BERCET et son équipe, qui font un travail extraordinaire du côté en particulier de la Batarelle Haute pour éviter le tout béton.

**RAPPORT N° 14-26328-DASS - 14-16 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Seniors - 1<sup>ère</sup> répartition 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)**

**Madame RODRIGUEZ, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-16 7S a pour objet le versement par la Ville de Marseille de la première répartition 2014 des subventions à des associations œuvrant en faveur des Seniors. Sur un montant global de 9 300 euros, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association "Culture Evasion Saint-Just". Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme RODRIGUEZ. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26328-DASS - 14-16 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur RAVIER.-** Unanimité, je vous remercie.

**RAPPORT N° 14-26287-DGUP – 14-17 7S - DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées – 1<sup>ère</sup> répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame RODRIGUEZ, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-17 7S a pour objet la première répartition 2014 à des associations œuvrant en faveur des personnes handicapées. Sur un montant global de 97 800 euros, il est proposé d'attribuer aux associations œuvrant sur notre secteur les aides financières mentionnées dans ledit rapport.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme RODRIGUEZ. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26287-DGUP - 14-17 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur RAVIER.-** Unanimité, merci.

**RAPPORT N° 14-26037-DVSCJ – 14-18 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Politique en faveur de la Famille – Attribution de subventions d'investissement aux associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance et approbation des conventions correspondantes. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-18 7S a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions d'investissement aux associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance, à savoir des Etablissements collectifs ou parentaux, des Lieux d'Accueil Parents-enfants et des Relais d'Assistants Maternelles, ainsi que l'approbation des conventions correspondantes. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

*(Mme HONDE demande la parole)*

**Monsieur RAVIER.-** Je veux bien vous donner la parole, mais ce ne sera pas systématique. Je rappelle que quand on est deux, on est un couple, mais pas un groupe, et comme nous avons beaucoup de rapports, les temps de parole seront réduits. C'est ce que réclamait d'ailleurs votre collègue malgré tout, M. MARI, la dernière fois, que cela aille plus vite. Donc nous allons essayer d'aller assez vite.

**Madame HONDE.-** Je voudrais juste savoir quelle est la position de la Mairie sur la question de l'accueil des jeunes enfants en structure publique, tout simplement. Est-ce que vous êtes pour ou contre le service public de la Petite Enfance ?

**Monsieur RAVIER.-** C'est une plaisanterie, Mme HONDE ! C'est un gag ! Est-ce que vous voulez que je vous dise que le soleil se lève le matin, qu'il se couche le soir ? Nous sommes évidemment pour le maintien du service public, et service public que vous et vos amis de Gauche avez contribué d'ailleurs à saccager depuis des années. C'est vous qui avez été au pouvoir pendant de nombreuses années et le résultat de cette politique veut qu'aujourd'hui les services publics ferment les uns après les autres, pour d'autres raisons également. Mais en matière de défense du service public, nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous et nous défendrons le service public chaque fois qu'il est nécessaire, et il est nécessaire dans l'accueil de la Petite Enfance, oui.

**Madame HONDE.-** D'accord

**Monsieur RAVIER.-** Cela vous rassure ?

**Madame HONDE.-** Oui, c'est très bien !

**Monsieur RAVIER.-** Eh bien tant mieux ! Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26037-DVSCJ - 14-18 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-26125-DASS – 14-19 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Versement aux gestionnaires des Maisons Pour Tous de la participation financière de la Ville. Budget 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur GIORGI, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-19 7S a pour objet le versement par la Ville de Marseille, sur le budget 2014, de subventions accordées aux associations gestionnaires de Maisons Pour Tous. Le montant global des subventions s'élève à 1 186 370,99 euros. Cette somme vient en sus des acomptes d'un montant total de 3 401 533,95 euros répartis par la délibération n°13-1297-SOSP du 19 décembre 2013. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. GIORGI. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26125-DASS - 14-19 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)*

**RAPPORT N° 14-26302-DASS - 14-20 7S - DIRECTION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE – Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires. 2<sup>e</sup> répartition 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur GIORGI, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-20 7S a pour objet l'attribution de subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires, pour un montant global de 720 059,56 euros. Il s'agit de la seconde répartition 2014. Monsieur le Maire, je vous demande de soumettre ce rapport aux voix.

*(M. MARI demande la parole)*

**Monsieur RAVIER.-** Une intervention, M. MARI ? Je vous en prie.

**Monsieur MARI.-** Monsieur le Maire, je ferai une intervention très courte. Sur le rapport précédent, votre Groupe s'est abstenu, je suppose qu'il va s'abstenir sur celui-ci. Tout simplement, est-ce que l'on peut avoir une explication de vote de la part de votre Groupe ?

**Monsieur RAVIER.-** Je ne suis pas obligé d'en donner, mais je peux vous en donner une, là, si vous le souhaitez, parce que nous allons voter contre. Nous allons voter contre ce rapport de subventions aux Centres Sociaux car leurs dirigeants se sont manifestés par voie de communiqué au nom de l'Union des Centres Sociaux : "Nous, l'Union des Centres Sociaux des Bouches-du-Rhône...", vous avez ce communiqué sur le site et il se trouve dans les Centres Sociaux. Il comprend une vingtaine de lignes.

"Après l'élection d'un Maire FN à la Mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, nous, Union des Centres Sociaux des Bouches-du-Rhône et à travers elle le réseau de cinquante Centres Sociaux et espaces de vie sociale qui y adhèrent, nous ne nous reconnaissons pas dans les valeurs de ce parti. Nous, militants pour la participation et le renforcement du pouvoir d'agir des habitants, réaffirmons les valeurs fondatrices inscrites dans la charte fédérale des Centres Sociaux et socioculturels de France qui guident notre action : la dignité humaine, c'est-à-dire l'accueil, l'écoute et le respect de chacun, la reconnaissance de tous, quelles que soient leurs origines et leur religion, leur genre, leur culture, leurs ressources, la solidarité, la démocratie..., etc. Dans ce contexte politique, nous appelons à la vigilance citoyenne par la création d'un espace collectif d'observation, de réflexion, d'alerte. Et nous invitons les habitants qui le souhaitent à nous rejoindre à travers les Centres Sociaux."

Il y a donc là manifestement une volonté de sortir du cadre qui aurait dû rester le leur, qui est d'agir dans l'intérêt de tous, en tout cas de tous ceux qui ont besoin de l'intervention de ces Centres Sociaux, pour mener une action politique partisane ! A partir de là, ils se disqualifient pour obtenir, à notre humble avis et je crois que cela a été confirmé par une décision de Justice il y a quelques années, en octobre 2002 à Draguignan, donc à partir du moment où les Centres Sociaux ou des associations quelconques ont décidé de sortir du cadre qui est le leur, pour mener encore une fois une action politique et partisane, je ne vois pas pourquoi nous devrions subventionner leurs activités. Donc, de façon très claire et très symbolique, nous voterons contre. Nous ne faisons que répondre à une attaque politique. Si les Centres Sociaux étaient restés dans leur activité d'aide sociale, nous aurions sans doute soutenu leur action. Mais ils sortent encore une fois de la mission qui leur a été confiée. A partir de là, il est tout à fait logique qu'ils en soient sanctionnés ou qu'ils reçoivent les conséquences de leurs actes !

**Monsieur JOSHUA.-** Et la liberté d'expression ?

**Monsieur RAVIER.-** La liberté d'expression, oui, mais pas d'aboyer ! Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26302-DASS - 14-20 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26045-DDU – 14-21 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – 13<sup>e</sup> arrondissement - Gestion du parvis du métro de Frais Vallon, convention n° 01/049 - Subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion de l'année 2013. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-21 7S a pour objet l'approbation des participations attribuées à l'Office Public de l'Habitat, Habitat Marseille Provence, par la Ville de Marseille, en contrepartie de l'entretien du parvis du métro de Frais Vallon pour l'année 2013. Par délibération du 27 novembre 2000, le Conseil Municipal a approuvé la convention qui lie les deux partenaires et précise leurs engagements respectifs. Et le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur l'attribution de ces participations.

Si vous me le permettez, avant de procéder au vote, j'ajouterai une petite remarque personnelle en tant que rapporteur de ce rapport et en tant qu'habitant du secteur et utilisateur régulier du métro de Frais Vallon. C'est que l'on est malheureusement obligé de constater le mauvais état d'entretien de ce parvis, qui est sale et avec des escalators malheureusement souvent en panne. En tant qu'Adjoint délégué aux transports, je verrai donc avec la RTM, qui est également concernée au premier chef par ce problème, si nous pouvons améliorer cette situation. Mais je tenais d'ores et déjà à ce que cette remarque soit actée au procès-verbal de ce Conseil d'Arrondissements. Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. DUDIEUZERE. Nous allons voter favorablement, mais c'est la dernière fois, en tout cas au niveau de notre Mairie de Secteur, parce que cela fait plus d'une douzaine d'années que nous reconduisons cette subvention et j'ai encore en mémoire, ici même dans cette Mairie de secteur, l'ancienne majorité qui se plaignait à juste titre du manque d'entretien de ce parvis. Alors on va encore procéder à une aide financière, nous la soutenons. Mais nous serons vigilants tout au long de l'année pour vérifier si l'argent du contribuable, le contribuable qui ne cesse de faire des efforts, nous verrons si l'effort professionnel qui doit suivre sera effectif. Donc, contactez ceux qui doivent effectuer ce travail pour qu'il soit enfin fait au service des utilisateurs des transports en commun. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26045-DDU - 14-21 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-26071-DCSCJ - 14-22 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE VIE SCOLAIRE – Restauration scolaire - Participation des convives au prix des repas servis dans les restaurants scolaires des collèges en gestion municipale. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-22 7S concerne la participation financière des convives des collèges publics qui ne disposent pas de leur propre service de restauration. Là, en l'occurrence, cela concerne le collège Clair Soleil, avec une augmentation d'environ 1 euro par trimestre. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme D'ANGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26071-DCSCJ - 14-22 7S EST REJETE A LA MAJORITE**  
*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" et de Mme HONDE, élue Front de Gauche, vote "pour" du groupe "En avant Marseille" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention de M. JOSHUA, élu Front de Gauche.)*

**Monsieur RAVIER.-** Chaque euro étant précieux, nous ne pouvons cautionner une augmentation. Merci. Le rapport est donc rejeté.

**RAPPORT N° 14-26243-DEEU– 14-23 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS NATURE – Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Massif de l'Etoile - Approbation de la contribution financière de la Ville de Marseille aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisations du massif de l'Etoile. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame FARKAS, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-23 7S porte sur le débroussaillage et l'aménagement forestier du Massif de l'Etoile et a pour objet l'approbation de la contribution financière de la Ville de Marseille pour l'année 2014, pour un montant de 43 582,50 euros. Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisations du Massif de l'Etoile regroupe neuf Communes et prévoit que chacune apporte une contribution financière au prorata de la superficie de ses terrains et de sa population. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme FARKAS. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26243-DEEU - 14-23 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-26047-DDU – 14-24 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN – SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – 14<sup>e</sup> arrondissement - Entretien du cheminement piétonnier de la cité Saint-Barthélémy – Attribution d'une subvention à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée au titre de l'année 2014.(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-24 7S a pour objet l'approbation de l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 049 euros à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée, pour l'exercice 2014, en contrepartie de l'entretien d'un chemin piétonnier traversant la cité SNCF à Saint-Barthélémy. En raison de l'usage public de cet ouvrage, une convention a été signée entre la Ville et la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée le 30 septembre 1994. Et notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer chaque année sur l'attribution de cette participation.  
Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26047-DDU - 14-24 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur RAVIER.-** Unanimité, merci.

#### **RAPPORT N° 14-26017-DPMS – 14-25- 7S - DELEGATION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la première série d'actions 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur LAMY, rapporteur.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-25 7S a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre de la prévention de la délinquance. Il s'agit de la première série d'actions 2014. Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de 238 000 euros à l'Association de Médiation Sociale, sise 3 avenue de La Viste dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, pour l'action qu'elle mène sur l'ensemble de la ville, intitulée Dispositif Calanques et Tout Marseille.  
Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur JOHSUA.-** Une courte question, Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez.

**Monsieur RAVIER.-** Je vous autorise camarade ! Pardon, M. JOHSUA. (*Rires dans la salle*)

**Monsieur JOHSUA.-** Monsieur le Maire, c'est tout simple, pendant votre campagne et plusieurs fois, vous avez expliqué que vous feriez la distinction entre les associations communautaires et les autres. Alors, je ne sais pas si c'est ce qui dirige vos votes depuis tout à l'heure sur cette question, mais je voudrais bien savoir là pour le coup, puisqu'il y a encore beaucoup d'autres votes comme ça..., est-ce que vous pouvez nous expliquer maintenant au moment des votes si vous faites la distinction entre les communautaires ou le reste ? Ou si dans toutes les délibérations que nous avons là, il n'y a aucune association communautaire ? Et je pense, non ? Et si c'est le cas, je me demandais comment cela se fait que vous ayez pu mener une campagne sur quelque chose qui n'existait pas.

**Monsieur RAVIER.-** Je vous remercie pour cette question. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'actions d'associations communautaires dans ce rapport, mais nous sommes encore une fois dans cette véritable tradition, cette action automatique qui a été infligée aux Marseillais en général, aux habitants de ce secteur en particulier, de la médiation, de la prévention, qui bien trop souvent s'apparentent à du laxisme et sans que ce ne soit jamais suivi de sanctions, alors que la sanction, selon moi, est la meilleure des préventions. Mais comme il n'existe plus de sanction, la peur du gendarme, on n'a même plus peur du juge, comment avoir peur de la Ministre de la Justice quand on est une Ministre de l'injustice ! On ne peut que subir une véritable anarchie et une hyper-violence dans nos quartiers.

Cette politique, trop souvent menée depuis trop longtemps, de la médiation, pour ne pas dire de la négociation, voire de la collaboration avec les crapules et les délinquants, eh bien, très peu pour moi ! Cela fait vingt ans que nous la subissons, avec les résultats que l'on connaît. Par conséquent, l'argent du contribuable est bien trop précieux pour le gaspiller dans cette politique qui est idéologique.

Vous vous occupez, c'est quelque chose que vous soutenez, des délinquants quelquefois multirécidivistes en dépensant des sommes considérables sans jamais vous soucier des honnêtes gens, sans jamais vous soucier des victimes ! Eh bien moi, c'est aux honnêtes gens que je pense, c'est à ceux qui deviennent malheureusement des victimes que je pense, et c'est vers eux que mon action se tourne en priorité.

Donc, il n'y a pas pour l'instant d'association communautariste, je vous le concède, mais cela viendra.

**Monsieur MARI.-** Monsieur le Maire, je sais que vous rêvez d'entrer à l'Assemblée Nationale, d'ailleurs vous avez fait une intervention digne de l'Assemblée Nationale puisque vous êtes entré...

**Monsieur RAVIER.-** C'est très aimable à vous !

**Monsieur MARI.-** ...Sur une critique de la politique mise en œuvre par la Garde des Sceaux. Je rappellerai simplement que la politique "poudre aux yeux" du gouvernement précédent, de multiplier des lois pour contraindre la

liberté, s'est traduite par 80 000 peines de prison non exécutées. Je vous invite, puisque vous souhaitez intégrer l'Assemblée Nationale, à regarder ce qui se passe dans les pays scandinaves, avec notamment des lois basées essentiellement sur la probation. Je vous rejoins sur un point : effectivement, on ne pense pas assez aux victimes. Et dans le cadre de la nouvelle politique mise en place par la Garde des Sceaux, on va penser beaucoup plus aux victimes, notamment par les réparations. Ce qui est important, quand un délinquant commet un acte, ce n'est pas simplement de le mettre en prison, c'est d'éviter la récidive. Et aujourd'hui, toutes les études sérieuses et tous les gouvernements scandinaves qui ont mis en œuvre cette politique basée sur la probation ont eu des résultats exceptionnels au niveau de la récidive. Donc on poursuivra ce débat un autre jour, ce n'est pas l'objet, mais c'est vous qui avez débuté le sujet, Monsieur le Maire.

**Monsieur RAVIER.-** Oui, c'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de Scandinaves dans le quartier ! On ne va effectivement pas engager ce soir un débat sur l'insécurité, mais vous faites bien, M. MARI, de compléter mon propos en rappelant l'échec de la politique "poudre aux yeux", de la politique qui a voulu que des lois soient votées à l'Assemblée Nationale et au Sénat, par la précédente majorité dans ces illustres hémicycles, une politique dite sarkozyste -appelons un chat un chat-, qui effectivement a vu la délinquance exploser. Et je constate qu'aujourd'hui, le carnage, si j'ose dire, continue, se développe.

Et j'ai bien peur qu'avec l'idéologue que nous avons comme Ministre dit de la Justice et le Président de la République, M. HOLLANDE, -c'est bien cela, il est toujours Président ? Oui, il est toujours Président-, je crains que les choses et je le constate, chacun le constate dans nos quartiers, ne serait-ce que par la gestion, l'anarchie, car c'est déjà une délinquance, des installations de campements de Roms.

Alors cela ne figure pas dans les rapports, je ne vais pas le développer, on n'est pas en conférence de presse, mais dans ce dossier comme dans les autres, en matière de sécurité, le pire continue à se développer. Et je vous le dis, c'est insupportable : les honnêtes gens n'en peuvent plus. Et ce qui est certain, c'est qu'ils me trouveront toujours à leurs côtés !

Nous passons maintenant au vote sur le rapport.

**LE RAPPORT N° 14-26017-DGUP - 14-25 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille" et du groupe Parti Socialiste, abstention des deux élus Front de Gauche et des deux élus Europe Ecologie – Les Verts.)*

**Mme PONCET-RAMADE.-** Pas pour les mêmes raisons !

*(Echange de propos simultanés)*

**RAPPORT N° 14-26043-DVSCJ – 14-26 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Financement 2014 de la Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des Accueils de Jeunes et des Ludothèques - 2<sup>e</sup> répartition 2014. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame LELOUIS, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-26 7S a pour objet le financement de la Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, ainsi que des Accueils de Jeunes et des Ludothèques, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et d'Objectifs Jeunes. Sur un montant global de 1 947 000 euros, il est proposé d'attribuer à destination des centres et lieux d'activité du 7<sup>e</sup> secteur les aides financières précisées dans le rapport, et cela concerne 34 Centres Sociaux et Maisons Pour Tous. Monsieur le Maire, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme LELOUIS. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26043-DVSCJ - 14-26 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**Monsieur RAVIER.-** Ce rapport est rejeté pour les raisons déjà évoquées.

**RAPPORT N° 14-26252-DIRCA – 14-27 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Création du Centre Social Saint-Just Corot - Impasse Signoret et avenue Corot - 13<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de la relocalisation de l'opération et du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du jury. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur AZAR, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-27 7S a pour objet la création du Centre Social Saint-Just Corot, dans le quartier de Saint-Just, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, et

l'approbation de la relocalisation de l'opération et du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour des locaux d'activités et administratifs, une salle polyvalente d'environ 1 200 m<sup>2</sup>, la mise en place d'un concours de maîtrise d'œuvre, le montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre étant supérieur à 207 000 euros hors taxes.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26252-DIRCA - 14-27 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)*

**Monsieur RAVIER.-** On ne va pas faire de procès d'intention "à la JOHSUA". Ce Centre Social n'est pas encore construit. Peut-être que son directeur ou sa directrice adoptera une attitude moins partisane lorsqu'il ou elle prendra ses fonctions.

**RAPPORT N° 14-26090-DIRCA – 14-28 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - ANRU – Réaménagement du gymnase de la Busserine et de ses abords rue Cade - 14<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-28 7S a pour objet, dans le cadre du réaménagement du gymnase de la Busserine et de ses abords rue Cade dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux, à hauteur de 700 000 euros. Ce réaménagement passe par une sécurisation des bâtiments, un traitement partiel des façades, une remise en état des vestiaires, la réhabilitation de la salle de boxe et enfin la remise en état de l'ensemble des réseaux. Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possible, seront sollicitées auprès des différentes partenaires. Je vous prie, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. ANNIBALDI.

**Monsieur MARI.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, quand je vois ce type de rapport, bien sûr notre groupe votera favorablement sur ce rapport de travaux à hauteur de 700 000 euros, mais j'ai toujours un petit peu l'inquiétude, quand je vois une affectation d'autorisation de programme relative aux études et aux travaux, parce que si on fait le parallèle avec d'autres équipements du secteur, on risque d'attendre longtemps la fin de ces travaux ! Si vous vous baladez dans vos locaux, Monsieur le Maire, au 1<sup>er</sup> étage, au Service des sports, vous avez pu voir qu'il y a un panneau d'information sur le stade du Merlan, par exemple. Pour le stade du Merlan, il est indiqué, à l'époque c'était le regretté M. VILLANI qui était Adjoint aux sports : "livraison au mois d'août 2007". Je vous rappelle quand même que nous sommes en 2014. Et sur ce stade du Merlan, il y a eu une petite histoire. On a eu d'abord une autorisation de programme pour des études de 40 000 euros, puis une augmentation d'autorisation de programme qui est passée à 80 000 euros. On a même eu l'année dernière, l'été dernier, le permis de construire. Donc, un permis de construire au bout de 7 ou 8 ans, on pouvait penser que les travaux allaient démarrer. Or aujourd'hui, les travaux n'ont pas encore démarré. Donc, permettez-moi de dire que l'on surveillera avec attention le déroulé de ces travaux sur le gymnase de la Busserine. Est-ce que c'est simplement de la poudre aux yeux ? Est-ce que c'est une déclaration d'intention ? Espérons qu'il ne finisse pas comme d'autres équipements du secteur ! Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MARI. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MIRON, je vous en prie.

**Monsieur MIRON.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues. M. MARI, vous ne vous étouffez jamais, vous !

**Monsieur MARI.-** Pas du tout ! Je suis en pleine forme !

**Monsieur MIRON.-** D'accord ! Mais vous devriez ! Parce que pour le gymnase de la Busserine, en ce qui me concerne, je respecte toujours mes engagements. Vous faisiez référence tout à l'heure aux trente "gauchistes" qui sont venus traîner sous le balcon de la Mairie, qui veulent résister ! Alors, vous auriez mieux fait de résister avant le 2<sup>e</sup> tour. Aujourd'hui, c'est trop tard, vous n'avez plus qu'à vous taire !

**Monsieur MARI.-** Vous rabâchez !

**Monsieur MIRON.-** Oui, bien sûr, je rabâche, mais je vais vous le rabâcher pendant 6 ans ! Et vous allez l'avalier dans toutes les couleurs, ne vous inquiétez pas !

Ensuite, pour ce qui est du gymnase de la Busserine, je me suis engagé, pas vous, c'est moi qui me suis engagé à

la fois auprès des parents, auprès des associations sportives, auprès du collège, auprès d'un certain nombre de personnes qui étaient venues me voir, à ce que le gymnase de la Busserine, qui a été vandalisé, cassé, c'est peut-être pour cela qu'il faut que l'on vote pour les médiateurs parce qu'il n'y en avait pas beaucoup dans ce coin-là, par contre des toxicos et des dealers, il y en avait énormément et je ne vous ai jamais trop entendu critiquer cet aspect-là des choses ! Par contre, pour aller manifester dès qu'il y en a deux qui s'entretient, là vous êtes les premiers avec les banderoles à la télévision ! Pour le reste, on ne vous voit jamais nulle part !

Je reviens sur le gymnase de la Busserine. Ces 700 000 euros seront très utiles pour rénover le gymnase de la Busserine, puisqu'il avait été démoli, encore une fois, et donc pour le remettre en service après que le stade ait été ouvert. En gros, le stade sera disponible au mois de janvier et le gymnase de la Busserine, lui, sera disponible quelques semaines après, vers le mois de mars.

Pour ce qui est du stade du Merlan, je ne voudrais pas rester sur l'aspect sport, mais j'y reviendrai après, ne vous inquiétez pas, donc pour ce qui est du stade du Merlan, là aussi vous ne vous étouffez jamais ! On a investi, on va mettre 4,5 millions d'euros sur un équipement dont les travaux vont démarrer au mois de janvier ! Vous avez pleuré, vous personnellement, pour que nous fassions d'abord le stade Weygand, parce que votre fils jouait au ballon là-bas ! Vous avez oublié de le dire, cela ! Il faut le dire ! Il ne faut pas venir m'expliquer que quand les choses vont mal ! Donc, rappelez-vous tout ce que vous racontez, parce que, moi, j'ai une bonne mémoire ! Donc, ceci pour l'aspect sportif.

Pour le reste, je crois qu'il faut que vous arrêtiez à la fois de vous prendre pour ce que vous n'êtes pas ! D'accord ? Vous ne serez jamais le porte-parole à Marseille de qui que ce soit ! Vous vous représentez vous-même et vous avez déjà beaucoup de mal !

Ensuite, je voudrais simplement vous dire aussi que dans le cadre des fonctions qui sont les vôtres, vous colportez sans arrêt des rumeurs négatives sur notre ville ! En ceci, je pense que vous pourriez être associé avec le Maire de secteur puisqu'à tous les deux, vous colportez la plupart des mauvaises nouvelles sur cette ville ! Moi, mon ambition est simplement de travailler. Elle est simplement de servir les Marseillaises et les Marseillais. Et je crois que vous feriez bien, pendant les mois qui viennent, de vous calmer, d'écouter, de regarder comment les choses se passent. Et ensuite, vous vous mettez à travailler. Cela fait 40 ans qu'ici, dans ces quartiers, vous n'avez rien fait ! On voit dans quelle déshérence vous les avez laissés ! Et aujourd'hui vous vous plaignez que M. RAVIER, de manière légitime, soit là avec les autres élus, vous vous en plaignez. Eh bien ! Il ne fallait pas..., il fallait plutôt travailler pendant 40 ans, plutôt que d'entretenir vos réseaux, d'entretenir vos amis, d'entretenir ce clientélisme que vous héritez de père en fils depuis des décennies. Donc, nous, nous travaillons. On va faire le gymnase de la Busserine et on va faire aussi le stade du Merlan !

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MIRON. Si l'on pouvait éviter les échanges presque privés !

M. MIRON, je ne comprends pas votre remarque de contester notre légitimité d'être à la tête de cette Mairie de Secteur. Je sais bien que cette Mairie, vous la souhaitiez, vous pensiez qu'elle vous revenait quasiment de droit et que de droit, les Socialistes, en tout cas la liste de Gauche se devait de vous laisser, j'allais dire de vous laisser la place, encore qu'il n'est pas certain que vous eussiez remporté la victoire en cas de duel ! Ceci, vous ne le savez pas, à moins que vous lisiez dans le marc de café. Mais il va falloir à un moment donné que vous acceptiez non seulement de ne pas avoir gagné, mais d'être arrivé derrière le trio infernal MENNUCCI-HOVSEPIAN-ANDRIEUX ! Vous êtes arrivé dernier ! Vous n'avez pas perdu sur le fil, vous êtes arrivé dernier ! Alors, les nouvelles que j'ai apportées aux électeurs, je n'ai pas menti, j'ai apporté le bilan à la fois en tout cas de la majorité précédente dans cette Mairie de Secteur et le bilan de la majorité municipale, car vous êtes quand même, M. MIRON, aux commandes de cette Ville depuis 18 ans !

**Monsieur MIRON.-** Avec fierté !

**Monsieur RAVIER.-** Depuis 18 ans ! Donc vous êtes fier qu'un quart de la population ou un tiers de la population marseillaise vive en dessous du seuil de pauvreté ! Vous êtes fier de la délinquance qui a viré à la barbarie ! Vous êtes fier qu'il y ait 14 % de chômeurs à Marseille ! Vous êtes fier que dans notre ville l'espérance de vie soit inférieure de 8 mois en raison de la pollution ! Vous êtes fier de tout ça ! Libre à vous ! Assumez-le ! Et les électeurs, eux, ont assumé, ils ont voté pour nous, ils n'ont pas voté pour vous ! Et c'est comme ça !

**Monsieur MIRON.-** Je suis fier d'être Marseillais et je ne condamne pas Marseille...

**Monsieur RAVIER.-** ...Tout le monde ici est fier d'être Marseillais, ne confondons pas, M. MIRON. Je vais devoir faire comme M. GAUDIN lui-même, vous demander de vous calmer, car même M. GAUDIN au Conseil Municipal, avant même que vous vous exprimiez, vous demande de vous calmer ! Il faut le savoir. Quand il vous donne la parole, il vous demande de vous exprimer calmement. Lui qui est un homme raisonnable, il est clair qu'avec vous il s'attend à tout, au pire en particulier.

Alors vous n'arrivez pas à accepter le vote démocratique, car la démocratie s'est exprimée..., mais c'est comme ça. Alors est-ce pour cette raison que vous adoptez une attitude d'exclusion vis-à-vis du Maire qui représente quand

même, que cela vous plaise ou pas, le secteur, en ne l'invitant pas aux inaugurations que vous effectuez ? Alors je ne sais pas si ce sont des inaugurations ou si c'est une campagne électorale que vous avez déjà entamée. Vous avez inauguré le centre d'entraînement des Marins Pompiers à Sainte-Marthe, vous ne m'avez même pas informé ! Vous avez inauguré ce matin un centre sportif à Val Plan, vous ne m'avez pas invité, vous avez préféré rester avec vos amis Socialistes !

La vérité est là, c'est que si ce secteur est resté sous la coupe du Socialo-Communisme pendant 40 ans, c'est parce que vous l'avez voulu, M. MIRON ! Vous l'avez voulu ! Vous avez préféré Mme ANDRIEUX, en 2012, plutôt que son opposition réelle ! Vous avez permis à Mme ANDRIEUX d'être réélue par votre mutisme et vous avez reconduit les Socialistes au pouvoir en collaborant politiquement ! Vous avez toujours préféré la Gauche à l'opposition nationale ! Alors, aujourd'hui, ne venez pas pleurnicher, ne venez pas jouer au pourfendeur, vous n'êtes qu'un opposant de pacotille ! Vous n'êtes qu'un opposant de façade et vous êtes le meilleur allié de la Gauche ! Et les électeurs ne se sont pas trompés en votant majoritairement pour les seuls qui s'opposent à ce système UMPS, c'est-à-dire les candidats du Front National !

Je mets donc ce rapport aux voix.

Mon Dieu, dans quel état sont les gymnases ! M. MIRON, comment pouvez-vous être fier ? Alors, peut-être êtes-vous fier des gymnases de la Pointe Rouge, que vous connaissez mieux que ceux du 13-14, mais ceux du 13-14 sont vraiment dans un piteux état !

Je mets ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26090-DIRCA - 14-28 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-26057-DVSCJ – 14-29 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Désaffectation de l'école maternelle Emile Vayssière II. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).**

#### **Rapport retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal**

**RAPPORT N° 14-26023-DVSCJ – 14-30 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES CRECHES – Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-30 7S a pour objet l'approbation de la modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la Petite Enfance. A savoir, il convient de modifier la procédure de demandes de places en demandant aux familles de procéder périodiquement à une confirmation sur le site de la Ville ou auprès des crèches de leur choix et de définir les seuils plancher et plafond des ressources retenues pour le calcul de la participation des familles.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme D'ANGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26023-DVSCJ - 14-30 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur RAVIER.-** Unanimité, merci.

**RAPPORT N° 14-26233-DRIE – 14-31 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES – Attribution de subventions à 15 associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-31 7S a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions par la Ville de Marseille, dans le cadre de ses actions de coopération internationale et humanitaire menées en faveur de ses partenaires étrangers, aux associations du 7<sup>e</sup> secteur suivantes.

Il s'agit d'abord de l'Association Une Terre Culturelle, dont l'action se concrétisera par l'organisation à Tunis, en 2014, d'ateliers portant sur les nouveaux médias et radios. Ensuite, l'Association pour le Développement des Relations Economiques et Culturelles Marseille/Tunis, l'ADREC. Avec une attribution de 4 000 euros pour la réalisation de ces actions en 2014.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

**Monsieur JOHSUA.-** C'est ça les associations communautaires ?

**Monsieur RAVIER.-** Vous interprétez encore une fois.

**Monsieur JOHSUA.-** Je n'avais pas compris. C'est ça ?

**Monsieur RAVIER.-** Vous voyez que vous réussissez à comprendre, encore un petit effort ! M. JOHSUA, je crois encore une fois, j'ai fait le tour des centres d'animation et j'ai commencé à visualiser en frais tous les centres sportifs, ce qu'il en reste, dans notre secteur, et je me rends compte que nous avons besoin d'argent. Nous avons besoin d'argent pour les habitants de ce secteur, quels qu'ils soient, quelles que soient leurs origines, leur race, leur religion, leur sexe, je préfère dire sexe que genre. Donc je souhaite que les enfants de ces quartiers, de tous les quartiers, dans les noyaux villageois, dans les cités, les personnes âgées, puissent avoir accès aux services publics, aux activités sportives, à des rues plus propres, plus sûres. Nous avons donc besoin d'argent.

Et l'argent est précieux, parce qu'après 18 ans de gestion de Jean-Claude GAUDIN, mais il faut reconnaître quand même qu'il n'est pas aidé par le pouvoir socialiste départemental, régional, national, après ce bilan, chaque euro est précieux. Et je vous le concède, je préfère qu'il soit dépensé en faveur des habitants, de tous les habitants de ce secteur, plutôt que pour former, paraît-il, des journalistes en Tunisie ou je ne sais quoi. Sincèrement, je l'assume, c'est ma façon de voir les choses. L'argent, les impôts des Marseillais doivent servir aux Marseillais !

**Monsieur JOHSUA.-** Et sur le voyage à Auschwitz ?

**Monsieur RAVIER.-** M. BESNAÏNOU, qu'est-ce que vous en pensez, vous, du voyage à Auschwitz ? On ne va pas tomber dans le piège tendu par M. JOHSUA, de devoir répondre selon ce que l'on entend par communautarisme. Nous, nous sommes tous des patriotes français ici, et je ne doute pas qu'il y en ait aussi dans les autres groupes, quelles que soient l'origine et la religion. Je vous laisse, pardonnez-moi, M. JOHSUA, à votre délire ! Vous avez bloqué le compteur aux années 1940-45 et j'ai le droit de vous rappeler que nous sommes en 2014 ! Et je vous le dis : à force de regarder le passé, il ne faut pas s'étonner d'être disqualifié pour l'avenir, M. JOHSUA !

*(Vive réaction de M. JOHSUA. Une personne présente parmi le public se lève et s'avance dans l'allée où siègent les élus, en direction de M. JOHSUA qui se lève.)*

**Monsieur RAVIER.-** Regagnez votre siège où je vous fais expulser ! S'il vous plaît !

*(Fort brouhaha dans la salle)*

**Monsieur RAVIER.-** M. JOHSUA, regagnez votre siège, s'il vous plaît ! Nous ne sommes pas place du Colonel Fabien ici !

*(Hurlements de M. JOHSUA)*

**Monsieur RAVIER.-** Cela fait une heure, M. JOHSUA, que vous nous faites des procès d'intention !

Demandez à votre soutien, à votre garde du corps ou votre garde de la morale communiste de regagner sa place ! Regagnez votre place, Monsieur, s'il vous plaît, ou je lève la séance !

*(Fort brouhaha dans la salle)*

**Monsieur RAVIER.-** Vous êtes dans l'invective, dans la menace et dans le procès d'intention depuis que vous avez investi ces lieux, M. JOHSUA. N'inversez pas les rôles ! Donc je vous demande de convaincre votre ami, votre soutien, car manifestement vous avez une influence sur lui, de regagner sa place.

**Monsieur JOHSUA.-** Est-ce que l'on peut accéder à ma demande maintenant pour Monsieur ?

**Monsieur RAVIER.-** On n'a aucune demande, là. Il n'y a aucune menace. Pour l'instant c'est vous qui menacez et physiquement ! Je constate que Monsieur n'a toujours pas regagné son siège. Donc, soit il regagne son siège, soit je lève la séance !

*(La personne regagne la partie réservée au public)*

**Monsieur RAVIER.-** Est-ce que je dois appeler M. LABOUZ ou M. ORTIZ pour qu'il y ait à chaque Conseil, en tout cas dans les couloirs, une présence policière ? Est-ce que vous arriverez à vous tenir la prochaine fois, M. JOHSUA ? Les goulags et les déportations massives que l'on doit au Communisme, c'est fini ! Il faut vous faire une raison ! La démocratie s'est exprimée, elle vous fait mal à la gorge, elle vous fait mal à l'aorte, mais c'est ainsi ! Vous êtes deux, parce que le Parti Socialiste l'a bien voulu d'ailleurs, sinon vous ne seriez même pas là !

Revenons-en, si vous le voulez bien, au dossier. M. BESNAÏNOU nous a donc présenté le rapport n°14-31 7S.

**Monsieur BESNAÏNOU.-** Oui, je demandais simplement de mettre le rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26233-DRIE - 14-31 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

**(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)**

**Monsieur RAVIER.-** Je demanderai quand même à Madame la Sténotypiste de préciser, il est vrai que là l'image nous manque, que M. JOHSUA s'est permis de se lever de son siège et de venir menacer, en tout cas a été d'une agressivité envers notre élu M. BESNAÏNOU.

**Monsieur JOHSUA.-** M. RAVIER, il ne faut pas inverser les rôles... !

**Monsieur RAVIER.-** M. JOHSUA, chassez le naturel, il revient au galop !

**RAPPORT N° 14-26142-DRH – 14-32 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Modification du niveau de rémunération des collaborateurs de cabinet contractuels des Maires de secteur. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame MUSTACHIA, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-32 7S concerne les collaborateurs de cabinet des Maires d'Arrondissements non titulaires. La proposition est de passer du 7<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> échelon, avec l'équivalent des primes et indemnités afférentes, bien entendu sous réserve de justifier les diplômes. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme MUSTACHIA. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur MARI.-** Monsieur le Maire, nous voterons favorablement ce rapport, qui a été demandé d'ailleurs par l'ensemble des Maires de Secteur et la rémunération afférente pour les collaborateurs de Cabinet me semble tout à fait justifiée eu égard aux fonctions qu'ils occupent. Je voudrais simplement poser une question, Monsieur le Maire. On fait la connaissance aujourd'hui de votre nouveau Directeur de Cabinet, au CV au demeurant brillant, d'après ce que l'on a pu lire dans la presse locale. J'ai noté que votre Directeur de Cabinet était aussi élu à Istres, élu au SAN, ce qui est tout à fait son droit.

**Monsieur RAVIER.-** Merci de me l'accorder !

**Monsieur MARI.-** Un collaborateur, un fonctionnaire peut tout à fait avoir des mandats d'élu, c'est mon cas, donc il n'y a pas de problème. Ce qui m'a un petit peu troublé, Monsieur le Maire, c'est que votre collaborateur de Cabinet est identifié également sur son site Internet comme chargé de la 13<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône, pour le Groupe Front National bien entendu. Donc je voulais simplement m'assurer, comme vous avez le souci du denier public, que Monsieur le Directeur de Cabinet n'occupera ses fonctions de Chargé de la 13<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône uniquement après son temps de travail et n'utilisera pas bien sûr les moyens mis à sa disposition, je suppose qu'il a un véhicule de fonction, pour se rendre à ces réunions, que ce soit à Istres ou dans le cadre de son mandat de Délégué du Front National. Tout simplement, je voulais m'en assurer.

**Monsieur RAVIER.-** M. MARI, je vous remercie de vous soucier du denier public. Je crois que vous avez, au Parti Socialiste, une longue expérience judiciaire des deniers publics utilisés à des fins politiques, voire personnelles, nous saurons au mois de septembre si mes rêves de Député vont pouvoir se développer.

M. MEXIS, et c'est vrai que j'attendais ce rapport pour pouvoir le présenter urbi et orbi, a toutes les qualités requises pour occuper ce poste. Je rends à César ce qui appartient à César et à Samia ce qui appartient à Samia –toute comparaison évidemment...–, car il est vrai que c'est Mme GHALI qui a porté cette revendication auprès du Maire de Marseille lors de la réunion il y a quelques semaines, et c'est vrai que l'ensemble des Maires de Secteur l'ont soutenue parce que le travail d'un Directeur de Cabinet est fastidieux, compliqué, il faut avoir des diplômes, et ces diplômes sont mis aujourd'hui au service de la population et ils se transforment en réalité du quotidien. C'est ce que souhaitait faire M. MEXIS qui est ici à mes côtés. Il aurait très bien pu gagner vraiment beaucoup mieux sa vie en regagnant l'emploi qu'il occupait jusqu'à présent en tant que haut fonctionnaire. Il a préféré goûter, et il ne le regrette pas, il est encore là, aux réalités des lois justement qui sont votées et qui se traduisent au quotidien par, on le sait aujourd'hui, toujours plus d'insécurité, de laxisme. Je ne vais pas y revenir. Ce qui l'intéresse, c'est d'agir désormais au service de la population.

Et rassurez-vous, lorsque vous trouverez ou retrouverez le temps de venir dans cette Mairie, où les portes vous sont ouvertes, et pas seulement au Conseil d'Arrondissements, vous pourrez constater qu'il travaille d'arrache-pied. Je crois même que les employés du service de sécurité se plaignent de lui, car il part trop tard. Il part très tardivement, il arrive tôt. Et c'est vrai qu'il a une voiture de fonction comme le prévoit le règlement. Mais ne vous inquiétez pas, les deniers publics sont bien utilisés. Oui, M. MEXIS habite à Istres, il mène un combat politique à Istres, un combat ardu contre M. BERNARDINI, qui, comme on le sait, est très à cheval, lui, sur l'économie du denier public !

**Monsieur MARI-** Qui a été élu avec un écart...

**Monsieur RAVIER.-** Oui, il a été élu, mais je crois qu'il y a des recours engagés, avec les méthodes qui sont les siennes. Mais sur tout ceci, c'est la Justice qui se prononcera.  
Donc je souhaite à M. MEXIS, mais je sais qu'il en a, beaucoup de courage, parce que la tâche est vraiment ardue. Et ne vous inquiétez pas pour les deniers publics !  
Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26142-DRH - 14-32 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur RAVIER.-** Unanimité. Merci pour lui et pour les autres.

#### **RAPPORT N° 14-26298-DSJ – 14-33 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES – Délégation du Conseil Municipal aux Conseils d'Arrondissements pour les Marchés à Procédure Adaptée. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame MUSTACHIA, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, rapport n°14-33 7S. Le Conseil Municipal a donné délégation au Conseil d'Arrondissements pour passer et régler tous les marchés inférieurs à 15 000 euros hors taxes. Et le Conseil Municipal donne aussi délégation pour passer les marchés de 15 000 euros hors taxes à 207 000 euros hors taxes. Cette délégation élargie à 207 000 euros sera gérée par un logiciel spécifique, Thémis. Afin d'assurer l'efficacité de l'achat public, le Conseil d'Etat rappelle de respecter les principes de liberté d'accès à la commande publique.  
Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme MUSTACHIA. Je mets donc ce rapport aux voix.

**Madame PONCET-RAMADE.-** Je voudrais faire une observation. Je demande à nouveau que l'on veuille bien tenir compte dans les achats publics des clauses environnementales, (...) et locales, les trajets les plus courts, et tenir compte du développement durable. C'est pour notre bien à tous !

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme PONCET-RAMADE. Nous tâcherons de préserver, chaque fois que ce sera possible, notre qualité de vie et l'environnement. Je mets ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26298-DSJ - 14-33 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "En avant Marseille", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, vote "contre" des deux élus Front de Gauche.)*

#### **RAPPORT N° 14-26121-DPMS – 14-34 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Renouvellement des actions relatives à la sensibilisation à la sécurité routière en milieu scolaire. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur LAMY, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-34 7S a pour objet le renouvellement des actions relatives à la sensibilisation à la sécurité routière en milieu scolaire. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. LAMY. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26121-DPMS - 14-34 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **RAPPORT N° 14-26230-DF – 14-35 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'Emprunt - Hippone résidence sociale - Engagement Municipal pour le Logement - Société Habitat et Humanisme - Construction d'une résidence sociale de 38 logements dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur MAGGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport n°14-35 7S a pour objet l'approbation de la garantie communale pour le remboursement d'un emprunt que la société Habitat et Humanisme a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt devra être utilisé pour financer l'acquisition en VEFA d'une résidence sociale comprenant 38 logements en PLAI, dont 10 logements durables.  
Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport au vote.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MAGGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26230-DF - 14-35 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)*

**RAPPORT N° 14-26231-DF – 14-36 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'Emprunt - Hippone maison relais - Engagement Municipal pour le Logement - Société Habitat et Humanisme - Construction d'une maison relais de 25 logements dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur MAGGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, dans ce rapport n°14-36 7S il s'agit là aussi d'approuver une garantie d'emprunt pour rembourser une partie d'un prêt que la société Habitat et Humanisme a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il s'agit de la même adresse, mais ce n'est pas le même programme. C'est le même principe, sauf que ce prêt a servi à acquérir en VEFA une résidence sociale avec un concept, cette fois-ci, un peu particulier puisqu'il s'agit d'une maison relais, contrairement au rapport précédent qui fait état d'un logement social conventionnel. C'est donc le même principe, c'est une garantie d'emprunt, sauf que ce n'est pas le même logement, puisque le Projet Hippone, qui d'ailleurs est déjà sorti de terre et que j'ai pu moi-même visiter, sera livré fin juin.

Monsieur le Maire, j'aimerais, si vous me le permettez, apporter quelques précisions sur le sujet. Je me suis entretenu avec la responsable qui m'a éclairci sur le concept. Pour information, il s'agit d'un logement regroupant des personnes en difficulté sociale, à savoir : anciens toxicomanes, travailleurs étrangers, anciens alcooliques, personnes souffrant de solitude et de troubles psychologiques, jeunes sortant de centres d'éducation fermés ou spécialisés. Ce sera donc un peu comme un foyer, il y aura des animations communes. Bien entendu, chacun aura la clé de son logement et pourra en disposer comme bon lui semble. Ce Projet Hippone est censé être une étape, c'est-à-dire que les personnes qui sont en difficulté y transitent, mais n'y restent pas, le bail est reconductible au mois par mois. Et ceux qui ont eu des accidents de la vie, des licenciements, peuvent également y prétendre. D'où le concept donc de maison relais pour que quelqu'un d'autre en difficulté prenne le relais.

Pour information, la Mairie du 13-14 a reçu trois contingents, trois T1. Nous avons présenté une liste de candidats, avec en tête de cette liste un Monsieur, pour l'anecdote, qui dort dans sa voiture suite à un licenciement. Je suppose que quand on dort dans sa voiture, normalement on est dans un état psychologique, surtout quand on n'a pas vu ses enfants depuis des mois et que l'on s'est fait licencier au mois de janvier, qui n'est pas exceptionnel. Or il a été refusé, sans plus d'explication ! Les suivants sur la liste sont actuellement en attente de décision. Donc, pour l'instant, Monsieur le Maire, j'ai vu "l'Habitat", mais je n'ai pas vu leur "Humanisme".

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix, s'il vous plaît.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MAGGIO. On ne va pas faire un débat, mais je ne vous cache pas que là : vivement 2017, que l'on change la loi et qu'il y ait la préférence nationale, M. JOHSUA ! Parce que, que ce Monsieur qui dort dans sa voiture, démuné de tout, même de sa famille, ne puisse pas avoir de logement alors que l'on trouve normal que par la loi égalitaire, égalitariste, les étrangers puissent en bénéficier, je trouve qu'il y a là quelque chose qui ne tourne pas rond. Donc, nous appliquerons la loi, je le dis, je le répète, nous appliquons la loi. D'ailleurs ce n'est pas nous qui déterminons les choix d'attribution de ces logements. Mais encore une fois, je trouve bien curieux que les nationaux ne soient pas servis en premier dans leur pays. C'est un avis.

**Monsieur MARI.-** Les commissions d'attribution sont souveraines.

**Monsieur RAVIER.-** Oui, la commission est souveraine, je ne conteste pas la décision, c'est la loi, c'est comme ça. Mais je me dis qu'il est urgent de changer la loi. Je suis légaliste, je ne vais pas faire de putsch, mais je serais plutôt favorable à ce qu'il y ait d'autres critères à l'avenir, quand la loi pourra être changée. C'est une remarque. Y a-t-il une autre intervention ?

**Madame CORDIER.-** Je pense, M. MAGGIO, que vous ne connaissez pas comment cela fonctionne pour les appartements qui sont réservés aux Maires. Ils sont réservés, normalement on leur attribue, sauf si à l'étude du dossier on se trouve avec des personnes qui ont un taux d'effort trop important : on ne peut pas attribuer à quelqu'un qui va être au-dessus de 37 % de taux d'effort pour payer le loyer. Et là, si la personne ne répond pas aux critères, on ne peut pas l'accepter.

Mais la commission d'attribution, qui est souveraine comme l'on dit, ne peut ni changer l'ordre ni changer les personnes qui sont désignées. Donc, il y a un problème sur le dossier de ce Monsieur. On ne vous a peut-être pas donné l'explication, on devrait vous la donner, car s'il est refusé, c'est qu'il y a un problème.

**Monsieur RAVIER.-** Il dort dans sa voiture, voilà le problème !

**Madame CORDIER.-** Oui, mais malheureusement on est obligé de rester dans le cadre de la loi.

**Monsieur RAVIER.-** Oui, mais je ne me mets pas hors la loi. Bon gré mal gré, j'accepte la loi.

**Madame CORDIER.-** Il y a des personnes qui vous disent qu'elles dorment dans la voiture, mais il faut être sûr qu'elles dorment dans la voiture. J'ai pleuré un nombre de fois incalculable sur la misère humaine et, après, je me suis aperçue que ce n'était pas aussi évident que cela. Mais je vous assure que quel que soit..., d'abord cette attribution dépend du Conseil Général, autant que je sache, et il y a là des critères qui sont absolus, on ne peut pas légalement, cela dépend de la Préfecture aussi, on ne peut pas refuser un candidat que vous avez mis. Alors, il n'y a pas une question "parce que c'est la Mairie du 13-14", cela fonctionne toujours de la même manière. S'il a été refusé, c'est que dans le dossier il y a un critère qui l'impose. A vous, il vous a dit qu'il était tout seul, et peut-être que dans le dossier qu'il a rempli il a marqué ses enfants, et on ne peut pas mettre dans un T1 quelqu'un qui a des enfants ; c'est logique. Donc il y a forcément quelque chose.

**Monsieur MAGGIO.-** Mme CORDIER, pour répondre à ce que vous dites, j'ai reçu ce Monsieur et il ne vit pas avec ses enfants. La liste est longue, nous n'avons pas placé uniquement ce Monsieur ; pour l'instant, on attend toujours pour les autres, qui sont sensiblement dans la même situation, pour l'instant c'est en attente de décision. Concernant les critères d'attribution, je ne vous ai pas dit le contraire, vous avez tout à fait raison, les critères d'attribution sont ce qu'ils sont, le taux d'endettement aussi. Maintenant, je ne comprends pas pourquoi ce Monsieur a été refusé puisque l'on nous a clairement dit, pour moi en tout cas l'explication qui pour l'instant a été donnée est que ce Monsieur n'est pas dans la détresse psychologique puisqu'il ne rentre pas dans le cadre concernant justement le concept de maison relais. Cela n'a rien à voir avec les finances, Mme CORDIER. On considère que ce Monsieur qui est dans sa voiture ne souffre pas assez psychologiquement en comparaison d'un ancien toxicomane. Voilà ce qui est considéré par la responsable de ce projet. C'est la raison pour laquelle, quand vous travaillez, quand vous êtes licencié, quand vous avez un accident de la vie, vous ne rentrez jamais dans les cases. Et quand vous êtes un petit peu à part, effectivement, après, vous pouvez prétendre à des aides et à des droits plus importants que le commun des mortels, Mme CORDIER.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MAGGIO. En 2017, nous changerons les cases. Voilà, c'est tout !

Mme CORDIER, bien sûr, il ne s'agit absolument pas, j'en suis certain, dans la démarche de mon ami Antoine d'une attaque personnelle. N'y voyez pas là une attaque personnelle, mais simplement le fait de constater, selon nos critères, une injustice. C'est, selon nous, injuste que ce Monsieur puisse encore, au 21<sup>e</sup> siècle, dans la deuxième ville du pays, dit l'un des plus riches du monde, dormir dans la voiture. Et il y a même des employés municipaux qui dorment dans la voiture. C'est ainsi dans cette belle ville de Marseille. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26231-DF - 14-36 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)*

**RAPPORT N° 14-26313-DDU –14-37 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT – 13<sup>e</sup> arrondissement - PRU Vallon de Malpassé - Cèdres - Cyprès - Lauriers - Genêts - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de concession d'aménagement n°13-0019 passée avec la SOLEAM. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur MAGGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, ce rapport n°14-37 7S a pour but de permettre à la SOLEAM d'engager des acquisitions immobilières dans le centre commercial Les Cèdres et d'étendre son périmètre d'intervention géographique. Il s'agit donc de signer un avenant pour la concession d'aménagement "Vallon de Malpassé" avec la SOLEAM, signé en 2013 dans le cadre du PRU Les Cèdres Nord. Cet avenant sera nécessaire notamment à la construction de logements neufs et d'espaces publics sur ce site des Cèdres Nord. Je vous demande, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MAGGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26313-DDU - 14-37 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)*

**RAPPORT N° 14-26232-DDU – 14-38 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE – Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique sur la modification d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur DATTILO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-38 7S a pour objet l'approbation de la demande de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique sur le projet de modification d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme, au titre de son adaptation à la Charte Qualité Marseille. Cette modification vise également à adapter le PLU à la nouvelle loi ALUR du 24 mars 2014. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. DATTILO. Y a-t-il des interventions ? Mme PONCET-RAMADE, je vous en prie.

**Madame PONCET-RAMADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons voté le PLU en juin 2013. Un an après, on remet ça. Alors, outre le fait quand même, une enquête publique avec toutes les démarches, que cela coûte cher à la Collectivité de refaire un PLU, j'ai vu avec curiosité dans le débat du budget à la Communauté Urbaine que notre PLU avait coûté 228 000 euros. Mais on recommence, on en fait un autre ! En juin dernier, quand on a voté ce PLU, j'étais intervenue en disant : "Ce PLU fait appel à des références anciennes. Il nous faut appliquer les nouvelles références qui vont être rendues obligatoires en juillet". Donc on a évité les nouvelles références et on a vite voté en juin 2013 un PLU hors normes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas les normes environnementales, qu'il n'y a pas les normes sociales, etc. Donc on se retrouve avec un vieux PLU qui n'a qu'un an, on a jeté l'argent par les fenêtres. Et les normes environnementales dans une des villes les plus polluées, je crois que l'on est classé la 95<sup>e</sup> ville polluée sur 100, donc les normes environnementales il faut en tenir compte ! Si la loi PLU a été votée en juillet 2013 avec ces modifications du Grenelle, il fallait les appliquer. L'Etat ne s'amuse pas à modifier sans arrêt les normes que pour le plaisir, on modifie les normes parce que cela met en danger la santé des populations. Donc on va revoter le PLU, on a eu donc un an d'errements qui vont nous coûter très cher, une fois de plus !

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme PONCET-RAMADE. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26232-DDU - 14-38 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du groupe "En avant Marseille", vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)*

*(M. AIRAUDO demande la parole)*

**Monsieur RAVIER.-** Je vous en prie, M. AIRAUDO.

**Monsieur AIRAUDO.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste une chose, j'aimerais comprendre, parce que je veux bien que l'on ait chacun une posture idéologique, on se renvoie la balle, d'ailleurs le numéro avec M. JOHSUA est très bien rodé, mais à un moment donné je ne comprends pas que le Parti Socialiste refuse de voter cette délibération alors que c'est quand même la transposition de la loi ALUR qui a été quand même souhaitée par leur Président François HOLLANDE, leur ancien Premier Ministre, d'accord ce n'est plus lui, c'est Manuel VALLS maintenant, mais c'est Jean-Marc AYRAULT qui l'a voulu avec votre ancien Ministre. Donc à un moment donné, même les Verts d'ailleurs devraient voter puisque c'est quand même la loi ALUR, c'est la loi des Socialistes.

**Madame PONCET-RAMADE.-** Vous êtes obligés de le voter !

**Monsieur AIRAUDO.-** Dans ce cas-là, votez, là, et ne faites pas de cinéma, on passe à la délibération suivante ! Arrêtez des positions comme ça, déontologiques, pour dire que c'est la faute de la Ville de Marseille ! A un moment donné, un PLU doit vivre. Il y a des lois nationales qui sont faites, on les applique, point barre, on passe à la délibération suivante. Merci.

**Madame PONCET-RAMADE.-** Mais vous avez fait le PLU sur la loi SRU et pas sur le nouveau Grenelle.

**Monsieur MARI.-** Nous réserverons nos explications au Conseil Municipal, M. AIRAUDO, vous êtes le bienvenu au niveau des invités de notre groupe, si votre groupe n'a pas...

**Madame PONCET-RAMADE.-** ...Si vous n'avez pas compris, on vous expliquera.

**Monsieur AIRAUDO.-** Je ne suis pas du genre à avoir une position idéologique, c'est très gentil, mais...

**Monsieur MARI.-** ...Il y a plusieurs points dans le rapport, comme vous l'avez bien lu.

**Monsieur RAVIER.-** Messieurs, Mesdames, nous reprenons, nous avons voté sur ce rapport, sans oublier de rappeler que M. CASELLI a voté le PLU, me semble-t-il, au nom de la gouvernance partagée, donc l'opposition UMP-PS, il faut en prendre et en laisser !

**Ce rapport a donc été rejeté à la majorité, par 8 voix contre 7.**

**RAPPORT N° 14-26225-DDU – 14-39 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE – Lancement d'une consultation pour l'élaboration d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-39 7S a pour objet l'approbation du lancement d'une consultation pour une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, AVAP. Ce nouveau dispositif établira, lors du diagnostic, le périmètre pertinent à substituer à ceux des quatre ZPPAUP, afin d'organiser la complémentarité patrimoniale entre les servitudes et celles introduites par le PLU de Marseille.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. BESNAÏNOU. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26225-DDU - 14-39 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-26046-DDU – 14-40 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT – Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas - Oliviers 13<sup>e</sup>, Saint-Barthélémy 14<sup>e</sup>, Vert Bois 14<sup>e</sup>, Bleuets - Lavandes - Eglantiers 13<sup>e</sup>, Château Saint-Loup 10<sup>e</sup>, Saint-Pierre 5<sup>e</sup> et Blancarde 12<sup>e</sup> - Subventions à Habitat Marseille Provence au titre de l'année 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame BETTUZZI, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion des espaces extérieurs de divers groupes, et ce au titre de l'année 2014.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir soumettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme BETTUZZI. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26046-DDU - 14-40 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26190-DDU - 14-41 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE AMÉNAGEMENT ET HABITAT – Programme de Renouvellement Urbain Saint-Barthélemy-Picon-Busserine - 14<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de financement n°12/00500 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-41 7S a pour objet l'approbation de l'avenant n°3 à la convention de financement entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine, dans le cadre du programme de Renouvellement Urbain Saint-Barthélémy – Picon - Busserine.

Ce troisième avenant a pour objet l'actualisation de quatre opérations de construction de logements locatifs sociaux. La participation financière de la Ville au titre de cet avenant reste inchangée. Seule la répartition entre les quatre opérations est légèrement modifiée.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. DUDIEUZERE. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26190-DDU - 14-41 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26206-DDU - 14-42 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE AMÉNAGEMENT ET HABITAT – Programme de Renouvellement Urbain du Vallon de Malpassé - Cèdres - Cyprès - Lauriers - Genêts - 13<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de financement n°10/673 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-** Monsieur le Maire, ce rapport n°14-42 7S est semblable au précédent. Il a pour objet l'approbation de l'avenant n°3 à la convention de financement entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine, dans le cadre du programme de Renouvellement Urbain du Vallon de Malpassé – Cèdres – Cyprès – Lauriers - Genêts. Certaines opérations ayant évolué et d'autres ayant dû être remplacées par de nouvelles, ce troisième avenant a pour objet d'acter ces modifications. La participation financière de la Ville, là aussi, au titre de cet avenant, reste inchangée.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. DUDIEUZERE. S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

**Monsieur MIRON.-** Tout à l'heure, vous faisiez référence à juste titre à des difficultés de sécurité notamment et les différentes cités qui sont mises en exergue dans ces deux rapports montrent bien la nécessité de mettre en place de la rénovation urbaine et de réorganiser le territoire. J'ai du mal à comprendre que vous soyez contre le précédent. Celui-là, je n'en sais rien encore, mais j'ai vraiment du mal à comprendre. Auriez-vous l'amabilité de m'expliquer, s'il vous plaît ?

**Monsieur RAVIER.-** M. MIRON, cette politique qui veut que l'on déverse des centaines de millions d'euros, dans la globalité, en direction de ces quartiers, c'est une politique qui est menée et subie, encore une fois, depuis plusieurs décennies, et une politique socialisante qui veut, qui voudrait nous faire croire que changer le sens d'une rue, construire un nouvel immeuble, mettre un petit peu de verdure, changeraient la nature de celles et ceux qui y habitent. Ceci, c'est une conception de Gauche. Et je suis étonné, M. MIRON, que vous la souteniez à ce point.

Cette politique qui est menée dans les quartiers depuis des années a été dénoncée par la Cour des Comptes. Elle s'est soldée et elle se solde année après année, décennie après décennie, par des échecs cuisants. Et, encore une fois, nous sommes comptables du denier public et je refuse que ces deniers soient une fois de plus gaspillés au nom d'une idéologie qui veut qu'avec une nouvelle habitation, tout va aller pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que ces zones crimino-gènes vont devenir le pays des Bisounours. Même les plus hautes autorités de l'Etat n'y croient que partiellement.

J'ai participé aux réunions avec Monsieur le Préfet de Région et Madame la Préfète à l'Egalité des Chances : ils sont quand même assez circonspects sur le devenir de certaines zones. Et ce sont des réunions à huit clos, ce n'est pas jurer de ne rien laisser transparaître, de ne rien laisser transpirer de ce qui a été dit, mais quand même, ces réunions, on pourrait penser que c'est de la réunionite aiguë, que l'on se répète les choses que l'on entend dix mille fois à la télévision et qu'on lit dans la presse en général. Eh bien ! J'y ai entendu, heureusement que j'avais un dossier, que je n'avais pas un tabouret, que j'avais une chaise, j'ai failli tomber à la renverse, j'ai entendu non plus l'idéologie, à certains moments, mais j'ai entendu des représentants de l'Etat qui prenaient en compte les réalités et qui, encore une fois je ne peux pas vous donner les mots qui ont été prononcés, mais on sentait bien qu'ils étaient dans un mouvement, dans une démarche idéologique imposée par en haut et qu'ils se devaient d'appliquer ce qui a été décidé, en bons serviteurs de l'Etat, mais on sentait bien qu'au fond d'eux-mêmes ils n'y croyaient pas. Ils n'y croient pas parce que peut-être eux mieux que moi ont accès aux bilans de cette politique dite de rénovation urbaine qui s'est opérée ici et là à travers le territoire, à travers l'hexagone, et on voit bien que c'est un échec. C'est un échec ! Alors, au nom non pas de l'idéologie, mais de la réalité des choses, et au nom du denier public, je ne peux que m'y opposer. Voilà l'explication.

On passe au vote, si vous me le permettez.

*(Mme CORDIER demande à intervenir)*

**Monsieur RAVIER.-** Je vous en prie, Mme CORDIER, vous avez la parole.

**Madame CORDIER.-** Merci, Monsieur le Maire. Je pense, Monsieur le Maire, que vous avez un fonds de commerce dans ces lieux et que, pour vous, c'est vraiment intéressant que cela reste comme c'est. Vous faites injure aux habitants de ces cités, parce que ce n'est pas parce qu'il y a 3 % de personnes qui pourrissent la vie de ces cités, parce que c'est exactement le pourcentage que l'on a, que l'on doit abandonner les 97 % autres personnes. C'est innommable que l'on puisse entendre de la bouche d'un élu ce que je viens d'entendre ! Ce sont des habitants de ces cités, et il y en a une grosse majorité qui a voté pour vous, Monsieur le Maire. Franchement, j'espère qu'ils entendront bien ce que vous dites. Il faut les abandonner et les laisser dans la "merde" où ils sont ! Parce que je ne peux pas utiliser un autre mot comme terme. Je pense que votre fonds de commerce n'est pas beau.

**Monsieur RAVIER.-** Mme CORDIER, j'ai exprimé le fait que la politique qui est menée dans ces quartiers se borne à marcher sur une seule jambe, c'est-à-dire de rénover et puis de rénover encore et puis de re-rénover. Dans un quartier que j'ai visité avec Monsieur le Préfet, dans lequel beaucoup d'entre vous ici n'ont jamais dû mettre les pieds, dans un quartier qui bénéficie donc de ce programme de Rénovation Urbaine, il y a une partie de ce quartier qui a été transformée, les vieux immeubles ont été remplacés par de nouveaux il y a quelques mois, une paire d'années. Et l'on m'a confié dans le creux de l'oreille alors que je demandais : "mais cela fait combien de temps que cela a été fait ?" Réponse : "Cela fait deux ans". Et le technicien me dit : "Dans cinq ou six ans, il faudra lancer un

programme de réhabilitation". Voilà !

Alors, que l'on réhabilite, c'est nécessaire, à condition que dans le même temps ou avant, on libère ces cités des crapules qui y sévissent. Or, vous ne le faites pas ! Vous ne le faites pas ! Vous laissez la gangrène en place et la gangrène, cela gangrène encore mieux les corps sains ! Vous pensez qu'à l'entrée d'un immeuble dans laquelle vous allez mettre une ampoule il n'y aura plus de deal ou il n'y aura plus de personne agressée. Eh bien ! Il faut d'abord se débarrasser des crapules ! Et ensuite, parce que je suis convaincu comme vous qu'il y a une écrasante majorité de ces habitants qui souhaitent vivre dans les lois républicaines, qui sont d'honnêtes gens et qui ont peur de s'exprimer, parce qu'ils ne trouvent pas dans les pouvoirs publics le soutien qu'ils sont en droit d'attendre, puisque la sécurité est un droit, c'est même le premier droit.

Et vous êtes aux affaires, Mme CORDIER, sur le plan local, et vous l'avez été sur le plan national pendant des années et vous n'avez absolument rien fait ! Vous vous contentez de porter votre cœur en bandoulière en disant : "Moi, j'aime tout le monde, la preuve c'est que je rénove". Mais vous vous donnez simplement bonne conscience, sans jamais agir sur le fond en vous attaquant aux crapules, qui lorsqu'elles sont arrêtées sont remises en liberté, parce que la Police fait son travail malgré tout, elle connaît les crapules, mais ils n'ont pas fini de rédiger leur rapport qu'elles sont déjà à l'extérieur.

Donc, lorsque j'aurai la conviction que l'on marche sur nos deux jambes, que les délinquants dans ces quartiers qui pourrissent la vie de tout le monde sont pourchassés, sont arrêtés et condamnés et qu'ils purgent leur peine, à ce moment-là je me dirai que l'on peut passer à l'étape suivante, celle de la rénovation. Vous, vous vous contentez de rénover en disant : "Voilà, j'ai fait mon travail, le quartier est beau, il est formidable." Mais les dealers, les arracheurs, les "nourrices" et compagnie sont toujours là et bénéficient d'un cadre dans lequel ils peuvent travailler un petit peu plus sympathique. Voilà, c'est la différence entre vous et moi : c'est que moi je veux que l'on marche sur nos deux jambes !

**Monsieur MIRON.-** Et vous, vous parlez beaucoup, mais vous agissez peu, alors que nous, on travaille !

**Monsieur RAVIER.-** On voit le résultat, M. MIRON. Vous avez perdu l'élection présidentielle, vous avez perdu les élections législatives, vous avez perdu, ici, l'élection municipale ! Vraiment, j'ai du mal à comprendre comment vous arrivez encore à faire le coq ! Si j'étais vous, je serais quand même beaucoup plus modeste. Mais chacun a le droit d'adopter l'attitude qu'il souhaite. Nous passons au vote.

#### **LE RAPPORT N° 14-26206-DDU - 14-42 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26260-DDU - 14-43 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION FONCIERE – 13<sup>e</sup> arrondissement - Les Olives - Chemin de la Marre - Bail emphytéotique administratif du 20 décembre 2013 à l'association Maison de la Famille en vue de la réalisation d'une crèche - Autorisation d'une constitution d'hypothèque sur le bail au profit de la Société Générale. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, ce rapport n°14-43 7S concerne l'approbation de la constitution d'une hypothèque sur le bail emphytéotique détenu par l'association Maison de la Famille, en vue de la réalisation d'une crèche. Cette association va donc recourir à un emprunt pour les travaux nécessaires à cette réalisation, qui nécessite la souscription d'une hypothèque partielle et donc demande de souscrire à cette hypothèque sur le droit au bail, d'un montant de 1 080 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme D'ANGIO. Nous passons au vote.

#### **LE RAPPORT N° 14-26260-DDU - 14-43 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-26263-DDU - 14-44 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION FONCIERE – 14<sup>e</sup> arrondissement - Sainte-Marthe - Boulevard Edouard Baratier - Cession d'un terrain à la SCI MAGDAN pour la Savonnerie du Sérail. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur AZAR, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-44 7S a pour objet l'approbation du protocole foncier sur la cession d'un terrain sis boulevard Edouard Baratier, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, d'une superficie d'environ 340 m<sup>2</sup>. Suite au permis refusé à M. et Mme PONS, il est réattribué à la Savonnerie du Sérail, qui bénéficie d'un permis d'occupation depuis 1984, et alors que la Savonnerie existe depuis 1949. La cession s'effectuera donc au prix de 38 000 euros hors frais et hors taxes. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. AZAR. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

**Madame PONCET-RAMADE.-** Monsieur le Maire, je trouve ce dossier absolument invraisemblable, c'est une histoire de Pieds Nickelés ! On vend un terrain qui est occupé par quelqu'un d'autre et personne ne s'en rend compte ! Je trouve cela bizarre. Mais cela a coûté au total la plaisanterie de procès en procès, jugements, etc., pour se rendre compte sur le cadastre...

*(Certains élus font remarquer à Mme PONCET-RAMADE qu'ils n'entendent pas ce qu'elle dit)*

**Madame PONCET-RAMADE.-** Je disais que je trouve que les erreurs de ce type-là méritent d'être relevées, parce que c'est quand même un travail de Pieds Nickelés, ni plus ni moins.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme PONCET-RAMADE. Je mets ce rapport au vote.

#### **LE RAPPORT N° 14-26263-DDU - 14-44 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-26244-DDU - 14-45 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 14<sup>e</sup> arrondissement - ZAC de Sainte-Marthe - Ilot 25H1 - Chemin du Four de Buze / rue Gabriel Audisio - Attribution d'une subvention à la SA d'HLM LOGIREM pour la construction de 45 logements sociaux (23 PLUS et 22 PLAI). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur MAGGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-45 7S a pour objet l'approbation de la participation de la Ville d'un montant de 180 000 euros pour la construction de 45 logements sociaux, ce qui correspond environ à 4 000 euros par logement, le reste étant financé par la Communauté Marseille Provence Métropole. L'engagement de la LOGIREM est dû en fait à des relogements consécutifs aux démolitions nécessitées par le chantier de la L2, ce qui l'amène donc à pratiquer des loyers inférieurs. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur MARI.-** Monsieur le Maire, très brièvement, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport, non pas qu'il s'agisse de logements sociaux qui vont être construits sur la ZAC de Sainte-Marthe, mais tout simplement, et nous l'avons dénoncé à maintes et maintes reprises, parce qu'il y a une urbanisation quelque part anarchique dans ce secteur : pas d'équipements publics, l'école ne voit pas le jour, les voiries sont attendues. Vous vous êtes vous-même rendu, je pense, à maintes reprises dans cette ZAC et, malheureusement, l'urbanisation anarchique de cette ZAC vous a conduit à avoir des résultats électoraux exceptionnels, Monsieur le Maire. Donc pour vous, je dirai comme Mme CORDIER que cela vous arrange que le chaos continue dans cette ZAC. Mais malheureusement pour les habitants que je suis au quotidien, ils ont eu une double peine : ils vous ont, vous, et ils ont l'urbanisation !

**Monsieur RAVIER.-** Il y a au moins un point positif !

**Monsieur MIRON.-** M. MARI ne s'étouffe toujours pas ! Depuis six ans, il était aux affaires à la Communauté Urbaine. Et avec Monique CORDIER, maintenant que nous sommes dans la majorité municipale et dans la majorité à la Communauté Urbaine, mais je sais aussi, Monsieur le Maire, que vous regardez les dossiers d'assez près là-bas puisque l'on s'est croisé quelquefois, on a pu constater qu'un certain nombre de demandes qui étaient officiellement faites par vous et vos camarades sur les bancs, auprès des CIQ, soi-disant pour relayer des demandes, en fait ces demandes n'ont jamais existé. Ces demandes n'ont jamais été faites, ces demandes n'ont jamais été mises en œuvre. Ceci, c'est la réalité de ce que l'on découvre. Aucun financement, aucun projet, aucun avancement ! Et que ce soit à Château-Gombert, on aura l'occasion d'y revenir lors de la réunion de CIQ, que ce soit aux Olives, que ce soit sur les Hauts de Sainte-Marthe ou de Saint-Joseph, vous vous êtes contentés d'expliquer, de dire que vous alliez faire, mais en fait vous n'avez jamais rien fait ! De toutes ces six dernières années, vous vous êtes juste contentés de mots, comme depuis 40 ans ! C'est la triste réalité que nous constatons avec Monique CORDIER régulièrement.

Donc, nous, on va s'engager à essayer de faire avancer au mieux les dossiers pour les 150 000 habitants des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. Je suis certain que tous les Conseillers d'Arrondissements ici présents profiteront de ces aménagements de la voirie, même si on part de très loin, puisque vous auriez pu, au moins ces six dernières années, vous occuper de transport public, de passagers, vous occuper de voirie, vous occuper des circulations, ce qui n'a jamais été fait avec la Communauté Urbaine ! Et je parle bien de la Communauté Urbaine et aussi du Conseil Général puisque la LINEA dépend encore aujourd'hui, je ne sais pas pour combien de temps, mais en tout cas dépend du bon vouloir du Conseil Général ! Donc je suis certain que vous relayerez vous aussi toutes ces demandes.

**Monsieur RAVIER.-** C'est donc la faute à personne et la faute à tout le monde en même temps !  
Je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26244-DDU - 14-45 7S EST REJETE A LA MAJORITE**  
*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26187-DDU - 14-46 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Engagement Municipal pour le Logement - 14<sup>e</sup> arrondissement - 13, boulevard Giraud - Subvention à la SA UES HABITAT PACT Méditerranée pour l'acquisition-amélioration d'un logement social PLAI. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame AGIUS, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, le rapport n°14-46 7S a pour objet l'approbation de la participation de la Ville pour l'acquisition et l'amélioration du logement social de type 4 PLAI sis boulevard Giraud dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, par la SA UES HABITAT PACT Méditerranée, dont le coût prévisionnel s'élève à 126 541 euros TTC, soit 1 947 euros par m<sup>2</sup> de surface habitable. Monsieur le Maire, je vous demande mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme AGIUS. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26187-DDU - 14-46 7S EST REJETE A LA MAJORITE**  
*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26185-DDU - 14-47 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT – Engagement municipal pour le logement - 13<sup>e</sup> arrondissement - Technopôle de Château-Gombert - rue Louis Leprince-Ringuet - Subvention à la SA d'HLM Société Française des Habitations Economiques pour la construction de 11 logements sociaux (7 PLUS et 4 PLAI). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame LELOUIS, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-47 7S a pour objet l'approbation de la participation de la Ville d'un montant de 55 000 euros pour la construction de 11 logements sociaux, 7 PLUS et 4 PLAI, sis Technopôle de Château-Gombert, par la SA d'HLM Société Française des Habitations Economiques. En effet, la SA d'HLM Société Française des Habitations Economiques a répondu à un appel à projet de Marseille Aménagement pour la réalisation d'une opération mixte –locatif, accession et activités– sur l'un des derniers terrains situés dans la ZAC du Pôle Technologique de Château-Gombert. Cette opération comportera trois bâtiments en R+3, d'environ 71 logements dont 14 logements sociaux, 7 PLUS, 4 PLAI et 3 PLS, 21 logements en accession à prix maîtrisés et 36 logements en accession sociale. Ce projet, en ce qui concerne les 11 logements PLUS et PLAI, a fait l'objet d'une décision de subvention et d'agrément de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, en date du 23 décembre 2013. Le coût prévisionnel s'élève à 1 709 085 euros TTC pour les 11 logements PLUS et PLAI, soit 2 305 euros par m<sup>2</sup> de surface habitable et 155 371 euros par logement.

La participation de la Ville est sollicitée à hauteur de 5 000 euros par logement, soit 55 000 euros pour les 11 logements PLUS et PLAI. Monsieur le Maire, je vous propose de mettre le rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme LELOUIS. Je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26185-DDU - 14-47 7S EST REJETE A LA MAJORITE**  
*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26180-DDU - 14-48 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Engagement Municipal pour le logement - 14<sup>e</sup> arrondissement - 23-27, traverse Mère de Dieu - Subvention au PACT des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition-amélioration d'un logement de type 2 PLAI. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame LELOUIS, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-48 7S a pour objet l'approbation de la participation de la Ville d'un montant de 8 000 euros pour l'acquisition-amélioration d'un logement social de type 2 PLAI, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, par le PACT des Bouches-du-Rhône et la convention de

financement ci-jointe. En effet, dans le cadre de son agrément ministériel pour le logement des plus démunis, la SA UES HABITAT PACT Méditerranée s'est portée acquéreur d'un appartement de type 2 dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Ce logement de 44 m<sup>2</sup>, situé dans une copropriété, fera l'objet de travaux intérieurs de remise en état avant location. Il sera financé en PLAI et répondra aux conditions d'éligibilité du projet national. Ce projet a fait l'objet d'une décision de subvention et d'agrément de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, en date du 19 décembre 2013.

Monsieur le Maire, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme LELOUIS. Je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26180-DDU - 14-48 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26331-DIRCA - 14-49 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Projet de regroupement des écoles de formation du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille - 84, avenue de la Croix-Rouge - 13<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Monsieur LAMY, rapporteur.-** Monsieur le Maire, ce rapport n°14-49 7S a pour objet l'approbation de l'opération de regroupement des écoles de formation, hors CETIS, du Bataillon de Marins-Pompiers sur le site de La Rose, ainsi que l'affectation d'autorisation de programme Mission Direction Générale des Services, année 2014, à hauteur de 100 000 euros, pour réaliser les études préalables de programmation et de faisabilité.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. LAMY. Y a-t-il des interventions ?

**Madame MASSE.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, bonsoir ! Nous avons quelques questions qui ont été soulevées par notre groupe sur ce rapport, non pas sur le projet en lui-même, qui est un projet de mutualisation, d'optimisation de la formation des Marins Pompiers, dont nous ne remettons surtout pas en cause la nécessité et dont même nous saluons l'efficacité, la bravoure et leur travail de tous les jours. Mais, Monsieur le Maire, c'est sur la forme de ce rapport.

Très peu de renseignements sont apportés quant à la réalisation d'études préalables qui nous sont données à hauteur de 100 000 euros. En quoi consistent-elles ? Est-il prévu une extension du site existant ? Sur quel foncier ? Dans quelles conditions ? Y a-t-il eu concertation avec le CIQ, le Centre Social de Val Plan, les différentes associations ? Et surtout, ces questions, Monsieur le Maire, ne sont pas innocentes et ne sont pas non plus dépourvues d'intérêt. Le seul intérêt qui compte, c'est l'intérêt général, bien sûr, Monsieur le Maire.

A l'heure actuelle, ce centre de formation jouxte le gymnase La Bégude et l'ancienne école, donc des locaux municipaux qui abritent maintenant depuis plus de 4 ans la crèche parentale Coccinelle, à vocation sociale, qui accueille une vingtaine d'enfants et qui est portée par le Centre Social culturel Val Plan Bégude, soutenue par le CUCS. Que vont devenir ces lieux publics ? Le projet de la Ville est-il de les délocaliser ? Ce quartier est déjà fortement dépourvu en équipements en accueil collectif tant en Petite Enfance qu'en équipements sportifs. Monsieur le Maire, ce rapport est un grand vide. Et je le répète, on ne remet surtout pas en question la pertinence de la demande d'économie d'échelle de la Marine, mais cette demande ne peut se faire au détriment de la population de ce quartier.

Alors, je ne sais pas si des réponses me seront apportées ce soir par les Adjointes de la Mairie Centrale, élus UMP, mais je sais qu'en l'état il n'y a pas eu la moindre concertation, ni avec le Centre Social de Val Plan Bégude ni avec le CIQ ni avec les acteurs associatifs ni avec les Services de l'Etat d'ailleurs. Et je ne peux que douter aujourd'hui, devant ce rapport, et je ne peux aussi surtout que m'inquiéter sur les intentions surtout de la Ville de Marseille sur le devenir de ces équipements.

Ces questions s'adressent aux élus UMP, Monsieur le Maire, mais je souhaiterais aussi tout de même connaître votre position sur ce rapport. Et nous, en tout état de fait, nous voterons contre ce rapport. Je ne reprendrai pas bien sûr : il n'y a aucune question, aucune problématique vis-à-vis des Marins Pompiers de Marseille, bien sûr ! Mais nous vous demandons vraiment même de saisir le Maire de Marseille pour lui demander que ce rapport soit retiré, pour avoir beaucoup plus de précisions sur ces éventuelles délocalisations de deux équipements publics situés sur La Rose, en face Val Plan. Merci.

*(M. MIRON demande la parole)*

**Monsieur RAVIER.-** M. MIRON, qui a des contacts privilégiés.

**Monsieur MIRON.-** Je ne sais pas si j'ai des contacts privilégiés, en tout cas j'essaie de me tenir informé de tout ce qui se passe sur les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements et plus largement sur la ville aussi.

Au préalable, je veux juste rappeler à Mme MASSE quelques souvenirs. Monsieur le Maire, tout à l'heure vous faisiez référence à ce que nous avons inauguré avec Monique CORDIER, avec notre Adjoint aux Marins Pompiers, Julien RUAS, qui est un centre d'entraînement des Marins Pompiers, situé sur l'ancienne école Barrelier, là où vous, vos amis, le Maire de Secteur, la Députée, vous aviez fait des promesses. Il y a eu les Roms et il a fallu les déloger. Il y a eu les toxicomanes, avec les seringues qui traînaient partout, on s'en occupe et on a nettoyé tout cela. On a investi plusieurs dizaines de milliers d'euros. On a mis en sécurité pour que justement ces locaux ne soient pas squattés. Et puis on l'a attribué.

Récemment, on a donc donné les clés au Bataillon de Marins Pompiers pour que justement les jeunes recrues de l'école de La Rose puissent, à cet endroit-là, venir faire de l'entraînement, non pas de la musculation ou du footing, mais de l'entraînement dans un site fermé où ils puissent diffuser de la fumée synthétique, il n'y a aucune inquiétude pour l'environnement, pour pouvoir s'entraîner et ne pas risquer leur vie quand ils viennent sauver la nôtre. Ceci, c'est une promesse que, nous, on a tenue, alors que, vous, vous amis, Madame la Députée en tête et son suppléant qui était Maire de Secteur, aviez promis une école de musique, mais bien sûr, comme d'habitude, vous nous avez joué du pipeau !

Une fois cela dit, comme il faut dire les choses parce que vous faites des promesses quand vous votez contre, encore faut-il l'expliquer quand même ! Croyez-moi que ces 100 000 euros, ce sont des études et comme toute opération de réorganisation, et là il s'agit bien sûr d'opération de réorganisation, on demande des financements pour savoir s'il y a nécessité de relocaliser un certain nombre d'équipements, s'il y a nécessité à construire, à vérifier les sols, à organiser l'ensemble du territoire concerné. Et donc là, ces 100 000 euros vont servir à cela. Maintenant, si vous ne voulez pas que le Bataillon de Marins-Pompiers de la Ville de Marseille continue à sauver les Marseillaises et les Marseillais, vous l'affirmez par votre vote en votant contre !

**Madame MASSE.-** Monsieur le Maire, M. MIRON n'a pas répondu à ma question. Je pense que j'ai été assez claire sur le sujet, il n'a pas répondu à ma question. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on ne sait pas.

**Monsieur RAVIER.-** Mme MASSE, je ne peux pas obliger M. MIRON à répondre aux questions. Il répond ce qu'il veut. Nous prenons acte, M. MIRON vous a apporté une réponse. Je ne veux pas me faire l'avocat de M. MIRON, mais il a apporté sa réponse. Il assume ses propos. Donc il faudra vous en contenter et il nous faudra nous en contenter. Voilà, c'est ainsi ! Enfin, je ne sais pas si ces structures ou ces infrastructures verront le jour, mais lorsqu'elles verront le jour j'espère que nous serons invités, M. MIRON !

**Monsieur MIRON.-** Si vous votez favorablement !

**Monsieur RAVIER.-** Vous avez une conception républicaine pour le moins curieuse quand même ! C'est-à-dire que si nous nous mettons à plat ventre devant vous, vous nous invitez ! Donc si nous faisons acte d'allégeance au Marquis De MIRON, à ce moment-là vous daignez inviter les gueux ! C'est ça, vous nous invitez à la cour !

**Madame MASSE.-** J'aimerais que la Ville de Marseille et M. MIRON assument la responsabilité... ! (*inaudible*)

**Monsieur MIRON.-** Mais j'assume toutes les responsabilités, Mme MASSE, que pendant 40 ans vous et les vôtres n'avez pas assumées !

**Monsieur RAVIER.-** Messieurs, Mesdames, la rotonde vous sera ouverte à l'issue du Conseil pour pouvoir vous exprimer de façon encore plus directe ! Donc chacun s'est exprimé, la réponse ne vous convient pas, la question a été jugée inopportune, chacun se fera un avis. Nous passons donc au vote.

#### **LE RAPPORT N° 14-26331-DIRCA - 14-49 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE**

**(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", et du groupe "En avant Marseille",  
vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)**

**RAPPORT N° 14-26025-DGUP – 14-50 7S - DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN – Approbation d'une convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille - Développement des Ateliers Santé Ville (A.S.V.) - Exercice 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)**

**Madame RODRIGUEZ, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-50 7S a pour objet l'approbation de la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille, pour consolider et étendre la démarche des Ateliers Santé Ville, ainsi que de la dépense afférente, soit 130 520 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme RODRIGUEZ. Nous passons donc au vote.

**LE RAPPORT N° 14-26025-DGUP - 14-50 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**  
(Vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)

**RAPPORT N° 14-26005-DEPPGE - 14-51 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE – Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2013. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours) (Rapport distribué en séance)**

**Madame PATRITI, rapporteur.-** Bonsoir à tous ! Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport n°14-51 7S a pour objet le bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2013. Monsieur le Maire, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme PATRITI. Y a-t-il des interventions ?

**Madame PONCET-RAMADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, on va parler une fois de plus des délégations de service public et vous savez combien ces dossiers nous font mal ! Ils ne sont que l'aveu de l'échec d'une Mairie qui ne sait pas assurer sa gestion et qui la confie à d'autres, quitte à eux de gagner plus ou moins, mais en général beaucoup d'argent.

D'autre part, nous avons là le recueil du travail annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui est fait, c'est sans problème. Mais nous avons là un avis consultatif, il y manque ce que la loi, non pas la loi, mais le règlement du Code Général des Collectivités Territoriales impose, c'est-à-dire un contrôle financier. Nous n'avons jamais ce contrôle financier. Or, ce contrôle financier existe dans beaucoup de municipalités. Etant donné la réputation sulfureuse qui entoure notre ville, ce contrôle financier me paraîtrait impératif. Donc, je redemande, comme chaque année depuis douze ans, un contrôle financier des délégations de service public. Peut-être serais-je entendue ?

A propos du contenu du bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, sur le Casino le rapport est bien fait, mais je ne pense pas que Marseille ait besoin d'un Casino de jeux, cela ne me paraît pas d'une utilité vitale. Je rappelle que le stationnement payant sur parcmètres rapportait de l'argent à la Ville de Marseille au lieu de rapporter à une société du parc, je ne sais pas laquelle. Je vous rappelle que la Ville de Lyon paye une partie de son tramway grâce aux recettes des parcmètres. Le Palais de la Glace et de la Glisse perd de l'argent, ce qui est assez évident : construire une patinoire olympique dans la ville la plus chaude de France, c'était une hérésie, nous l'avions dit. Les restaurations scolaires : nous pourrions gagner de l'argent au lieu d'en faire gagner aux personnes qui gèrent ces établissements. L'autre jour j'entendais le Maire de Dijon qui disait : "Mais qu'est-ce que vous voulez que je mette une DSP à Dijon ? Cela va coûter beaucoup plus cher aux familles et de plus, je ne sais pas ce que les enfants mangeront."

Et pour les aires des gens du voyage, dont on voit l'échec de gestion monumental et qui fait que sur l'aire des gens du voyage de Saint-Menet les gens sont en poste fixe, ils ne changent pas. Je vous rappelle qu'il y a des tas de gens dans les rues en ce moment, qu'il y a des gosses qui meurent. J'ai vu mes collègues de Médecins du Monde qui me disent : "Michèle, vous devriez vous inquiéter, la mortalité des enfants Roms est en train de prendre des taux angoissants". Moi, la mort d'enfants, cela ne me réjouit pas, jamais ! Je trouve cela scandaleux ! Et je regrette qu'il n'y ait pas des zones d'aménagement, où ces gens puissent au moins éviter la mort, parce que le nombre de morts qu'il y a eu cet hiver chez les gosses de moins de 2 ans, c'est absolument scandaleux ! Donc j'aimerais que les aires d'aménagement et d'accueil ne soient pas réservées en nombre insuffisant à des gens qui sont à domicile fixe et qu'il n'y a pas de turn over. Je vous remercie.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme PONCET-RAMADE. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26005-DEPPGE - 14-51 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE**  
(Vote "pour" du groupe "En avant Marseille" et du groupe Parti Socialiste, vote "contre" des deux élus Europe Ecologie – Les Verts et des deux élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)

**Madame PONCET-RAMADE.-** Nous, on est contre tant qu'il n'y a pas de contrôle financier.

**RAPPORT N° 14-26277-DGMGR - 14-52 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - MISSION COORDINATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE – Fourniture de gaz propane en citerne et entretien pour la ferme pédagogique - Traverse Cade - 14<sup>e</sup> arrondissement - Approbation d'un protocole transactionnel. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours) ANNEXE MANQUANTE  
(Rapport distribué en séance)**

**Madame MUSTACHIA, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-52 7S concerne l'approbation du protocole transactionnel conclu entre la Ville de Marseille et la société Butagaz. En janvier 2013, cette société a changé de mandataire commercial pour gérer la région PACA. Il y a donc eu un nouveau contrat conclu avec le nouveau mandataire de la société Butagaz, Campo-Roustan-Gaz, pour une période de 5 ans et sans mise en concurrence. Les commandes passées depuis juin 2013 à la société Butagaz et livrées à la ferme pédagogique ne peuvent pas être payées sur la base contractuelle actuelle, car Butagaz a de nouveau changé de mandataire, qui est désormais la SAS Proxigaz. La Ville de Marseille s'engage à régler à la société les montants de 3 492,27 euros correspondant à une facture de décembre 2013, de 1 641,75 euros, et une facture de février 2014, de 1 850,52 euros. Et bien entendu, comme les factures vont être payées en retard, il y aura des intérêts moratoires. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme MUSTACHIA. Nous passons au vote.

**LE RAPPORT N° 14-26277-DGMGR - 14-52 7S EST REJETE A LA MAJORITE  
(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)**

**ADDITIF 1 (reçu vendredi 20/06/2014)**

**RAPPORT N° 14-25879-DSNP – 14-53 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES – Attribution de subventions aux organismes sportifs - 2<sup>e</sup> répartition 2014 - Approbation de conventions de partenariat – Budget primitif 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-53 7S a pour objet la seconde répartition 2014 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations et ce, pour un montant global de 1 940 550 euros. Pour les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, il est proposé d'attribuer des aides financières aux organismes suivants : pour l'Amicale Sportive Afro Antilles, 4 000 euros ; pour l'Association Cycliste Saint-Barnabé, 500 euros ; pour l'Association Sportive et Culturelle de la Batarelle, Stade de la Batarelle, 3 800 euros ; pour l'Avenir Gymnique des Pins, Gymnase Saint-Joseph, 2 000 euros, etc. Je vous demande, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. ANNIBALDI. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur MARI.-** Monsieur le Maire, bien sûr nous voterons favorablement sur ce rapport, mais je souhaitais attirer votre attention, mais je crois qu'elle a déjà été attirée, sur la situation particulièrement difficile que vit un club historique de Marseille, La Jeunesse Olympique Saint-Gabriel. Vous avez dû recevoir un courrier de son président, Monsieur l'Adjoint aux Sports l'a reçu, Monsieur le Président du Conseil Général l'a reçu, Monsieur le Président du Conseil Régional l'a reçu. Donc, j'aurais souhaité, Monsieur le Maire, même si on n'est pas dans un cadre formel, que l'on puisse formuler un vœu tous ensemble pour qu'une subvention exceptionnelle soit versée à ce Club de Saint-Gabriel, pour permettre aux petits Marseillais de continuer à jouer au football dans ce quartier.

Il y a une jurisprudence, Monsieur le Maire, puisque comme moi vous êtes Conseiller Municipal et que vous avez pris connaissance de l'ensemble des rapports, on a eu un additif hier ou avant-hier dans lequel une subvention exceptionnelle de 50 000 euros a été attribuée par M. MIRON au Cercle Sportif Municipal de Marseille, je ne sais pas si c'est dans son canton de la Pointe Rouge ou dans le périmètre à côté, et le seul motif était de permettre au club de continuer son engagement auprès des jeunes Marseillais. Donc, je crois que pour la Jeunesse Olympique Saint-Gabriel, l'appel, le cri d'alerte de son président, c'est uniquement cela, c'est de permettre au club de continuer son engagement auprès des jeunes Marseillais.

Monsieur le Maire, on vient aussi d'avoir, mais vous n'avez peut-être pas eu le temps parce que vous travailliez au Conseil d'Arrondissements, une nouvelle demande de subvention qui nous est proposée par M. MIRON, de 250 000 euros pour le Cercle des Nageurs de Marseille, qui d'ailleurs a vraiment besoin de cette subvention, puisque j'ai regardé leur bilan, dans les recettes de fonctionnement il y a plus de 4 millions d'euros de cotisations des membres. Donc c'est un club extrêmement pauvre, un club qui est en grande difficulté et qui perçoit 250 000 euros de la part de M. MIRON. Donc je pense qu'un club comme Jeunesse Olympique Saint-Gabriel mériterait d'avoir une subvention exceptionnelle.

Le chiffre de 250 000 euros, j'ai l'impression qu'il poursuit M. MIRON puisque nous avons récemment appris que par Mediapart qu'il y a des conditions très douteuses d'attribution de subventions à une association créée ex nihilo, située à côté de sa permanence électorale, à caractère, je suppose, clientéliste. Et il n'a pas répondu à Mediapart parce qu'il y a une enquête préliminaire du Parquet en cours. Mais ne vous inquiétez pas, M. RAVIER !

Personnellement, j'informerai l'ensemble de la population des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de l'avancée de cette enquête préliminaire de quartier et de cet article de Mediapart auquel M. MIRON n'a pas répondu.

**Monsieur RAVIER.-** Quelque chose me dit que M. MIRON veut s'exprimer !

**Monsieur MIRON.-** M. MARI, vous crachez vraiment beaucoup de venin ! Et si ce n'était que ça !

Pour les trois points qui ont été évoqués, j'ai reçu effectivement la lettre du président de ce club Saint-Gabriel et je vais le rencontrer. Les subventions à la Mairie de Marseille sont attribuées dans le cadre de critères et donc Monsieur le Président du club de Saint-Gabriel sera reçu. Je vais le rencontrer bientôt pour discuter avec lui de ce que sont ses difficultés, si on peut l'accompagner, c'est un club historique et il se trouve que j'y ai passé ma jeunesse à Saint-Gabriel ! Donc on va voir si on peut l'aider, comment on pourra l'aider, très volontiers parce que c'est un club historique.

Cela me permet aussi de vous informer sur le devenir du petit terrain de proximité du gymnase de La Martine, ainsi que de l'école et du collège. Il y a là un ensemble qui est piloté par le Conseil Général en partenariat avec la Ville de Marseille, qui doit être revitalisé, réorganisé d'ici quelques années. C'est un investissement très lourd, qui est de l'ordre de 50 à 60 millions d'euros. Comme ça, chaque fois que vous m'interrogez sur où on en est pour le stade de Saint-Gabriel, pour le gymnase de Saint-Gabriel, vous le saurez, je vous ai déjà fait la réponse, avant que vous continuiez à m'interroger là-dessus.

Pour ce qui est, M. MARI, du coin auquel vous faites allusion concernant une association qui aurait été financée à côté de ma permanence, vous distribuez là du fiel, qui est un mensonge...

*(Réflexion de M. MARI, inaudible)*

**Monsieur MIRON.-** Ne vous inquiétez pas ! Mediapart ou les autres, j'ai encore le droit dans la République de parler à qui je veux, quand je veux ! Excusez-moi, mais je ne suis pas obligé, comme vous, de me soumettre à la vindicte de tel ou tel ! Et la permanence que j'occupe, je l'occupe depuis un an et demi, elle est encore ouverte ! La vôtre est fermée ! Donc, nous la permanence est ouverte et elle continue. On ne va pas la fermer, ne vous inquiétez pas ! On va même continuer à s'occuper de vous !

Le dossier auquel vous faites référence, je l'ai appris comme vous, c'est une enquête effectivement qu'il y a, et je parle de mémoire, autour de l'utilisation d'argent faite par une école située, je crois, au boulevard Barry, qui a reçu des financements pour refaire un gymnase, de mémoire aussi, comme Lacordaire –merci de me le souffler, Monique–, comme des associations de personnes handicapées...

**Monsieur MARI.-** ...Ex nihilo ! Ce n'est pas pareil que pour Lacordaire !

**Monsieur MIRON.-** Excusez-moi, mais en ce qui me concerne, je ne suis pas l'ordonnateur et je n'ai pas "magouillé" comme vous dites, il n'y a pas de clientélisme, je ne connais pas ces personnes, donc je suis tranquille ! Et je vais aller plus loin encore, puisque vous faites référence à Mediapart, je ne savais pas qu'ils m'avaient téléphoné. Quant au Juge qui doit me téléphoner, je serai très heureux de le rencontrer, sans aucune difficulté ! Alors, arrêtez de porter la calomnie sur les individus ! Vous n'êtes bon qu'à cela ! Désolé pour vous si vous n'avez pas pu être plus que ce que vous êtes aujourd'hui et vous serez certainement loin demain encore ! Je suis vraiment désolé pour vous ! Mais ça, c'est la réalité ! Mais moi, je n'ai rien à cacher de personne ! La permanence que j'ai et que je partage avec Monique CORDIER, je ne la dois à personne ! Le peu que j'ai est à moi, je l'ai travaillé depuis le jour de mes 16 ans ! Voilà, M. MARI ! Quant aux donateurs de leçons, je pense que vous devriez plutôt vous taire là-dessus, parce que si j'entends encore ces propos, j'irai porter plainte pour diffamation et il faudra vous expliquer, vous, devant la Justice !

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur RAVIER.-** M. MIRON, ce n'est pas le gymnase de la Martine, je suppose que votre langue a fourché, c'est le stade de la Marine Bleue.

**Monsieur MIRON.-** Oui, de la Marine.

**Monsieur RAVIER.-** Pour ce qui est du vœu, M. MARI, je l'ai déjà porté en conférence de programmation auprès du Maire de Marseille, alors qu'il me demandait de lui soumettre un équipement pour lequel il s'engagerait à mettre les moyens pour qu'il soit entièrement refait. Alors, je fais confiance aux fonctionnaires de cette Mairie de Secteur qui m'avaient déjà fait savoir que le gymnase de la Marine Bleue, le complexe de la Marine Bleue, qui n'est pas le secteur quand même où cela vote le plus pour moi, eh bien, j'ai quand même proposé à Jean-Claude GAUDIN que

ce gymnase de la Marine Bleue, on puisse lui y apporter une attention particulière. Depuis, j'ai revu Monsieur le Sénateur-Maire, il m'a demandé de rencontrer son Adjoint au Sport. On va faire un effort tous les deux. Et nous déterminerons si cette proposition est la plus judicieuse. Mais il est vrai que ce complexe sportif, il s'appelle ainsi, mais ce n'est pas à cela qu'il ressemble, mérite que l'on mette les moyens pour que la jeunesse, quelle qu'elle soit, et pas simplement la jeunesse, mais la population de ces quartiers puisse bénéficier d'un minimum de service public sportif. Donc ce vœu a déjà été présenté par votre serviteur.

Mais rien ne vous empêche d'écrire à Jean-Claude GAUDIN d'ici lundi, jour du Conseil Municipal. Nous passons au vote.

#### **LE RAPPORT N° 14-25879-DSNP - 14-53 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur RAVIER.-** Je précise quand même que depuis le rapport n°14-51 7S, les rapports ont été distribués en séance parce qu'ils sont arrivés en retard. Ce n'est pas nouveau parce que nous l'avons subi, moi en tant que Conseiller d'Arrondissements, durant la précédente mandature, c'était déjà ainsi, ceci sans critiquer les Services de la Mairie Centrale. Je ne sais pas d'où vient le problème, mais il y a beaucoup trop de rapports qui arrivent en retard. Donc je lance un appel aux représentants de la majorité peut-être pour qu'ils essaient de trouver la solution pour que les rapports arrivent en temps et en heure, cela soulagera le Service de la Mairie du 7<sup>e</sup> secteur qui fait déjà des prouesses !

#### **RAPPORT N° 14-26344-DASS - 14-54 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Lancement de l'opération relative aux prestations artistiques et techniques pour la réalisation du Carnaval 2015 de la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-54 7S a pour objet l'approbation du lancement de l'opération relative aux prestations artistiques et techniques pour la réalisation du Carnaval 2015 de la Ville de Marseille. Ce Carnaval aura lieu le 11 avril 2015, il aura pour thème "Bric à Brac". L'organisation de ce Carnaval nécessitant la passation de marchés publics de prestations artistiques et techniques, le présent rapport a pour objet de solliciter l'approbation du lancement de l'opération, dont le montant sera imputé sur les budgets 2014 et 2015.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. BESNAÏNOU. Je mets donc aux voix ce rapport, un rapport dit de la Culture.

#### **LE RAPPORT N° 14-26344-DASS - 14-54 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur RAVIER.-** Unanimité pour le monde de la Culture ! Cela rassurera peut-être celles et ceux qui sont dans le fantasme.

#### **RAPPORT N° 14-26319-DASS - 14-55 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Subventions d'équipement à diverses associations - 1<sup>ère</sup> répartition 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.-** Monsieur le Maire, ce rapport n°14-55 7S a pour objet la première répartition 2014 des subventions d'équipement accordées par la Ville de Marseille à diverses associations, pour un montant global de 6 900 euros. Pour ce qui concerne notre secteur, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association "Mimix", pour l'achat de matériel de sonorisation et de projection. Je vous remercie de porter ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. BESNAÏNOU.

Nous nous abstenons parce que nous n'avons pas eu le temps de prendre connaissance et de rencontrer cette association. Alors, comme nous ne voulons pas la pénaliser ou apporter un avis négatif avant de la connaître, mais nous préférons quand même être prudents, donc nous nous abstenons en ce qui nous concerne. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 14-26319-DASS - 14-55 7S EST REJETE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Vote "pour" du groupe "En avant Marseille", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine" et des deux élus Front de Gauche.)**

**Monsieur RAVIER.-** M. JOHSUA, vous vous abstenez ?

**Monsieur JOHSUA.-** Moi aussi, je voudrais savoir quelles sont les associations qui sont concernées et je n'ai pas eu le temps de regarder le dossier.

**Monsieur RAVIER.-** L'association Mimix. Cela figure sur le rapport. Mais je vous accorde que le rapport arrivant très tard, vous comme nous, nous n'avons pas pu trouver le temps de creuser la réponse, pour nous avoir encore une fois soumis ce rapport il y a à peine quelques jours.

**RAPPORT N° 14-26354-DIRCA – 14-56 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Création d'une classe pour les moins de trois ans à la Maternelle Rose Val Plan - 91, chemin du Merlan à la Rose - 13<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, ce rapport n°14-56 7S a pour objet l'approbation de la création d'une classe pour les moins de 3 ans à la Maternelle Rose Val Plan, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et jeunesse, pour l'année 2014, à hauteur de 290 000 euros pour les études et travaux. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme D'ANGIO. Y at-il des interventions ?

**Madame MASSE.-** Monsieur le Maire, je ferai juste une remarque, il y a une erreur sur l'adresse. C'est à signaler aux Services. Cette école-là n'est pas située au 91 chemin du Merlan à la Rose, ce n'est pas du tout la bonne adresse.

**Monsieur RAVIER.-** S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

**Monsieur AIRAUDO.-** Monsieur le Maire, en fait c'est juste que ce soir, comme visiblement c'est la sinistrose qui n'a jamais été aussi bas, et que tout à l'heure j'ai entendu que Val Plan était un quartier qui était oublié et où il ne se passait rien, je voudrais juste signaler qu'avec notre inauguration, ce matin, du plateau multisports, la création d'une classe supplémentaire, le développement des Marins-Pompiers, je trouve que Val Plan est quand même un quartier où la Ville de Marseille fait beaucoup d'efforts.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. AIRAUDO. Pour les Marins-Pompiers c'est un projet, on n'en est pas encore à sa réalisation. Le gymnase a été rasé. Encore une fois, la politesse républicaine, les règles républicaines, appelez cela comme vous voulez, auraient voulu quand même que le Maire de Secteur soit informé de cette inauguration. Ne la jouez pas perso à ce point ! Donc je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26354-DIRCA - 14-56 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-26368-DDCV – 14-57 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES – Manifestations sportives et nautiques organisées à l'occasion de la candidature de Marseille Capitale Européenne du Sport. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.-** Monsieur le Maire, ce rapport n°14-57 7S a pour objet l'approbation du lancement des procédures nécessaires relatives à des opérations organisées à l'occasion de la candidature de Marseille Capitale Européenne du Sport en 2017, ainsi que des crédits correspondants pour l'organisation du programme de temps forts et de manifestations liées à l'accueil de la délégation ACES, qui s'élèvent à 200 000 euros. Notre secteur est concerné par la manifestation "Le judo, école de la Vie". Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Est-ce que, Monsieur le Maire, vous m'autorisez à dire quelques mots personnels ?

**Monsieur RAVIER.-** Allez-y, je vous en prie !

**Monsieur ANNIBALDI.-** Je déplore, c'est la première fois, il n'y a pas longtemps que je suis dans un parti, et je suis très étonné de voir qu'on est là, moi personnellement pour défendre les gens du quartier, les 150 000 habitants. Hier et aujourd'hui, j'étais à une réunion de sport, avec M. MIRON, où il y avait toutes les fédérations, de tous les sports, et tout s'est très bien passé. J'ai été étonné. Il y en a qui n'étaient pas satisfaits, il y en avait très peu, mais tout s'est arrangé. Et à la sortie, M. MIRON, je m'excuse, je n'ai pas l'habitude..., on a parlé sur des sujets alors que ce n'était pas le but, mais je ne le savais pas, et il m'a répondu : "Si vous avez un problème, vous me téléphonez ou vous m'envoyez un mail". Eh bien, personnellement, c'est comme cela que je vois les choses, c'est pour cela que je suis

allé dans le sport, parce que je ne suis pas bon en politique. Excusez-moi.

**Monsieur RAVIER.-** Vous n'avez pas à vous excuser, M. ANNIBALDI. Nous avons bien pris note de l'engagement de M. MIRON de nous écouter et de prendre en considération les besoins de ce secteur qu'il découvre depuis quelques mois. Donc là, il s'agit des opérations sur les sites remarquables, dit le rapport du Conseil Municipal, et il est vrai que dans notre secteur le Service Municipal n'a trouvé qu'un seul site remarquable, celui du Judo, et c'est déjà pas mal, en espérant qu'à l'avenir, par les efforts consentis par la Mairie Centrale en équipements sur ce secteur, d'autres sites remarquables puissent être pris en exemple. Je mets donc ce rapport aux voix.

**Monsieur JOHSUA.-** On s'abstient, parce que pour l'instant le projet général est une coquille vide et nous nous engageons sur des crédits très importants pour quelque chose dont on ne sait pas exactement où cela va aboutir. Je comprends bien que les fédérations soient favorables à tout ceci, mais quand on a fait Marseille Capitale de la Culture, il y a eu une mobilisation de l'ensemble des institutions, qui ont pu en débattre et encore cela n'a pas résolu tous les problèmes parce que beaucoup ont été laissés à l'écart, en particulier dans nos quartiers, et on ne voudrait pas que ce soit la même chose pour la question sportive. Vous l'avez vous-même engagé de toute façon cette discussion-là. Nous, nous ne sommes pas prêts à donner un chèque en blanc sur des choses que nous ne maîtrisons pas, surtout sur un dossier qui n'arriverait pas en fin de course.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. JOHSUA. Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 14-26368-DDCV - 14-57 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**  
(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "En avant Marseille", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des deux élus Front de Gauche.)

**RAPPORT N° 14-26369-DDU – 14-58 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - POLITIQUE DE LA VILLE – Programmation CUCS 2014 - 1<sup>ère</sup> série d'opérations d'investissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Monsieur DATTILO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-58 7S a pour objet le versement de subventions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014. Il s'agit de subventions à des équipements sportifs et de loisirs. Dans notre secteur, sur le site Grand Saint-Barthélémy, Malpassé, Saint-Jérôme, le financement de la Ville prévu à cet effet est de 4 800 euros. Sur le site Frais Vallon, La Rose, les Olives : 2 600 euros. Sur le site Bon Secours, Saint-Joseph, la Delorme : 3 393 euros. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. DATTILO. Je lance un appel à la population de ces quartiers, des noyaux villageois, de certains quartiers où le vandalisme va bon train. J'ai encore une fois pu constater dans les centres d'animation, dans lesquels nous, Mairie de secteur, faisons beaucoup d'efforts faute d'attendre une aide qui ne viendra jamais de la Mairie Centrale. Le montant des réparations dues au vandalisme, peu ou prou d'après ce que m'a transmis le Directeur du Service Technique, s'élève à 150 000 euros par an. Là au Centre d'animation de Font Obscure, les sanitaires, les lavabos ont été saccagés, cassés, vandalisés. Nous allons devoir mettre la main à la poche pour réparer tout cela, alors qu'il y a là un Centre d'animation qui propose aux jeunes du quartier de multiples activités. J'en appelle aux responsables associatifs, aux politiques, aux parents, de tenir un peu leurs gamins ou usagers, de leur faire comprendre que nous faisons des efforts et que cela se respecte, que le mobilier urbain en général et les équipements sportifs pour les familles se respectent, qui, sous le prétexte d'être victimes de je ne sais trop quoi ou de je ne sais trop qui, cassent le mobilier urbain, si vous pouviez leur faire comprendre que ce n'est comme ça que les choses vont s'arranger, cela soulagera les utilisateurs de ces services et les contribuables. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26369-DDU - 14-58 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 14-26376-DF - 14-59 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt SFHE / La Stella - Engagement Municipal pour le Logement - Construction de 17 logements PLUS, PLS et PLAI dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Madame MUSTACHIA, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-59 7S concerne la construction de 17 logements sociaux collectifs, 9 PLU, 4 PLAI et 4 PLS, chemin des Mourets, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Le Groupe Arcade souhaite financer ces logements auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La dépense prévisionnelle est estimée à 2 785 409 euros. Cette somme sera financée en partie par six prêts PLUS, PLAI et PLUS. Ce vote est pour approbation de la garantie communale pour le remboursement de la somme de 1 185 090 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme MUSTACHIA. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26376-DF - 14-59 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26385-DF – 14-60 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'Emprunt PHOCEENNE D'HABITATIONS / REHABILITATION PAM - Réhabilitation de 1 876 logements sur divers groupes situés à Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Madame MUSTACHIA, rapporteur.-** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-60 7S concerne le financement de plusieurs opérations de réhabilitation, pour 1 876 logements. Avec cette amélioration du cadre de vie des habitants, il n'y aura pas d'augmentation de loyer. Dans notre secteur, sont concernées La Cerisaie dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, avec 312 logements, Les Calanques dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, avec 116 logements. C'est un vote pour l'approbation de la garantie communale pour le remboursement de la somme de 677 659 euros. L'emprunt de la Phocéenne d'Habitations se fera auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme MUSTACHIA. La Ville qui est surendettée se porte garant pour financer ou pallier le non-paiement. Cela m'a toujours étonné : elle n'a pas d'argent, mais elle se porte garant pour les autres. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26385-DF - 14-60 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 14-26362-DF – 14-61 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES – Garantie d'emprunt OPH Habitat Marseille Provence - PSP 2011/2020 - Réhabilitation et reconstruction de 12 groupes immobiliers dans le cadre de l'ANRU. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Madame MUSTACHIA, rapporteur.-** Monsieur le Maire, ce rapport n°14-61 7S a pour objet l'approbation de la garantie communale à hauteur de 100 % pour le remboursement de la somme de 35 015 000 euros représentant le montant total de 23 prêts effectués au cours de l'année civile 2014, par l'OPH Habitat Marseille Provence et souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce programme de financement pour l'année 2013-2014 prévoit la réhabilitation ANRU et hors ANRU de 1 923 logements et la construction neuve ANRU de 215 logements, soit un total de 2 138 logements concernés par la sécurité, la mise aux normes, les menuiseries, etc. Dans notre secteur, il y aura La Marine, Les Iris, Les Genêts et Les Cyprès.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme MUSTACHIA. 35 millions d'euros, s'il fallait les sortir, je me demande où nous pourrions les prendre puisque nous avons du mal à boucler notre propre budget ! Où trouverions-nous 35 millions d'euros ? Mme HONDE, vous vouliez intervenir ?

**Madame HONDE.-** Vous disiez : "où trouver l'argent ?", je vous répondais : à l'OM !

**Monsieur RAVIER.-** A l'OM ? Oui, j'ai été le premier à le proposer pendant la campagne électorale, que le loyer de l'OM soit réajusté. Je suis heureux de constater que M. Jean Claude GAUDIN me suit sur cette idée. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 14-26362-DF - 14-61 7S EST REJETE A LA MAJORITE**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "En avant Marseille", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des deux élus Front de Gauche.)*

**ADDITIF 2 (reçu mardi 24-06-2014)**

**RAPPORTS NON PRÉSENTÉS EN RAISON DES DÉLAIS**

**RAPPORT N° 14-26224-DDU - 14-62 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE – Approbation de la convention pour le financement des études d'insertion urbaine de la L2 Nord. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 5 jours)**

**&**

**RAPPORT N° 14-26409-DEEU - 14-63 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE PLANIFICATION URBAINE – Maintien de l'obligation de recours au régime des autorisations d'urbanisme pour les travaux de ravalement de façades - Définition des périmètres dans lesquels sera maintenue l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable – Approbation. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 5 jours)**

**Monsieur RAVIER.**- Ces deux rapports n°14-62 7S et 14-63 7S étant arrivés en cette Mairie hier, cela s'appelle se moquer du monde, se moquer des Services, des élus qui ne peuvent pas prendre en considération le contenu de ces dossiers. De plus, pour le premier de ces rapports, c'est : "approbation de la convention des études d'insertion urbaines de la L2 Nord", sans annexe, arrivé la veille du Conseil d'Arrondissements. Ce n'est pas sérieux du tout ! Par conséquent, ces deux rapports ne seront pas présentés au Conseil d'Arrondissements.

Sur ces paroles chaudement républicaines, je remercie les Services. Encore une fois, je souhaite une longue carrière à M. BRIGNONE, elle est déjà bien entamée, mais avec ce qu'il a vécu lors de l'installation et de l'élection du Maire au mois d'avril, il peut, comme il me l'a dit lui-même, tout affronter ! Et merci aux élus, merci à tous les Services pour leur travail et merci à celles et ceux qui ont tenu le coup dans le public et ont assisté à la totalité de ce Conseil d'Arrondissements.

Je vous souhaite une bonne soirée, et "Allez la France" !

La séance est levée.

*La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 21 h, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7<sup>e</sup> Secteur.*

\* \* \*